



Dans ce numéro :

Calendrier des ateliers du cercle

Exposition 2020-2021

De Loriol à Marseille, de Philippeville à Athènes

Edouard Tardieu, 32^e maire de Montélimar

Un mineur écroué à Gap

Disparition à la Combe Leusse (*dernier épisode*)

Le livret ouvrier au XIX^e siècle

3^e trimestre 2021

n° 107



Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle : Pique-nique à Tulette, Exposition du cercle, Calendrier des ateliers
- 8 De Loriol à Marseille et de Philippeville à Athènes
- 16 Edouard Tardieu, 32^e maire de Montélimar
- 22 Un mineur écroué à Gap
- 24 Disparition à la Combe Leusse (*dernier épisode*)
- 32 Le livret ouvrier au XIX^e siècle
- 36 La Boutique du CGDP
- 38 Bulletin des adhésions

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

cgdp@genea26provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution).

Merci à l'avance !

Mot du président

Bonjour à tous,

Nous n'en avons pas encore totalement fini avec les contraintes dues à la crise sanitaire. Au moment où j'écris ces lignes, il n'apparaît pas encore tout à fait sûr que nous puissions organiser la *Journée de Généalogie* programmée en novembre prochain. Néanmoins, nous poursuivons le projet.

Les permanences au local du Cercle sont assurées normalement. N'hésitez pas à venir faire vos recherches et demander l'assistance dont vous pourriez avoir besoin.

Les cours et ateliers que le Cercle vous propose reprennent dès septembre ; vous trouverez le calendrier dans cette Lettre.

J'espère que le travail de notre atelier d'indexation et de numérisation pourra reprendre son rythme habituel de travail à la rentrée.

Le groupe chargé de préparer l'exposition sur le thème des « catastrophes naturelles, phénomènes climatiques et épidémies » dans notre région a poursuivi assidument son travail pour que l'exposition soit prête en novembre, même si le lieu où elle se tiendra n'est pas encore défini à ce jour.

Le numéro 107 de la Lettre du Cercle que vous allez découvrir est riche en histoires. Vous allez pouvoir découvrir notamment les pérégrinations, entre la Drôme et la Grèce en passant par l'Algérie, d'une branche de la famille d'Andreas Schwab, adhérent du CGDP qui réside au Québec.

Vous pourrez également lire le dernier épisode de l'histoire que nous racontent nos infatigables feuilletonistes, Christine Garraud et Richard Troost. Avec en prime le résultat d'une recherche « explosive »...

Vous bénéficierez d'un extrait des Chroniques montiliennes relatif à Édouard Tardieu, maire de Montélimar, dont Marylène Marcel-Ponthier a bien voulu nous faire profiter.

Enfin, Roselyne Deterne vous éclairera sur le livret ouvrier au XIX^e siècle qui peut être une source utile pour certaines recherches généalogiques.

Merci à tous ces auteurs. Si vous aussi, vous avez des petites ou grandes histoires à partager, n'hésitez pas à nous les confier. C'est ainsi que la Lettre du CGDP pourra prospérer pour le plaisir de tous.

Yves DEBOUVERIE

Président

Ont contribué à ce numéro :

Josette et Christian COUTARD
Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
Roselyne DETERNE
Christine GARAUD et Richard TROOST
Marylène MARCEL-PONTHIER
Andreas SCHWAB

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS
Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :
1^{er} novembre 2021

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Crédit photo CGDP

Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

- ◆ **de nos relevés** (manuscrits ou informatisés),
- ◆ **des actes numérisés** des communes de la Drôme Provençale,
- ◆ **des registres de notaires** (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Initiation à la généalogie : cours, conseils, documentation

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille : cours et ateliers

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées de généalogie par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Édition d'une revue du cercle « La Lettre » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Échange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances, démarches diverses

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures
Permanences du samedi
au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le CGMP est membre de
la Fédération Française de Généalogie (FFG).

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au CGMP et à la FFG.

Contacts

Pour le site Internet,
le rédacteur de la Lettre,
les membres du bureau :
cgdp@genea26provence.com

Pour les codes d'accès
(généabank, ExpoActes) :
geneabank@genea26provence.com

Pour le webmaster de la page Facebook :
Nadine Marcel
facebook.com/cgdp.genealogiste

Pour le webmaster du Forum :
contact@cgmp-provence.org

Téléphone
Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Pour le président du CGDP
Yves Debouverie (06 48 61 49 37)

Conseil d'administration

BUREAU

Président
Yves DEBOUVERIE

Vice-présidents
Pierre GOUDON
Françoise VERNEDE

Secrétaire
Roselyne DETERNE

Secrétaire adjointe
Marilou SIMIAND

Trésorier
Bernard RABEY

Trésorier adjoint
Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT
Marie-Claire DEBOUVERIE
Guillaume MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER

Membre d'honneur
Paulette BOISSON

Sites Web

genea26provence.com

Facebook

facebook.com/cgdp.genealogiste

Forum

forum.cgmp-provence.org

Crédit photo CGDP



Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis du mois de 14 h à 18 h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14 h 30 à 18 h 30
postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

357 route de Valbonne
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : <https://cegama.org>

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Épée, 13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14 h à 18 h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures, place Romée de Villeneuve
Vendredi de 16 h à 18 h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2^e et 4^e jeudis du mois, de 14 à 17 h 30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2^e et 4^e vendredis du mois de 17 à 19 h

Châteauneuf-les-Martigues

Maison des Associations - Place Bellot
2^e et 4^e mardis du mois de 15 h 30 à 18 h

Les Pennes-Mirabeau

Le Clam, Centre Jean Giono, chemin du Val de Sec
La Gavotte
Lundi et mardi de 14 à 16 h 30

La Ciotat

Archives communales
Rond Point des Messageries Maritimes
Lundi et vendredi de 14 à 17 h

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 18 h à 19 h 30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2^e jeudi du mois de 14 h 30 à 18 h 00

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
1^{er} 3^e samedi du mois de 14 h à 19 h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2^e jeudi et 4^e samedi de 14 h 30 à 17 h 30
cgenea83@free.fr
Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h
courriel.cgvacluse@gmail.com
Site : www.cgvacluse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h

Cercle Généalogique et Héraldique de la Principauté de Monaco

CGHPM—Administration
8, Rue Basse MC 98000 MONACO-VILLE
contact.cghpm@monaco.mc
Site : www.genealogiemonaco.org

Un Forum pour les adhérents du CGMP :

forum.cgmp-provence.org



LA VIE DU CERCLE

Les permanences du samedi ont lieu les :
9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 5 juin,
4 septembre, 2 octobre et 3 décembre 2021.

Pique-nique des bénévoles à Tulette

Le samedi 19 juin, les bénévoles du cercle se sont retrouvés à Tulette pour une visite guidée dans les rues du bourg. Deux guides bénévoles de l'association **Regards sur Tulette** ont commenté cette visite.

Tulette est située entre l'enclave de Valréas (Vaucluse) et le Vaucluse. En 1793, Tulette, rattachée au Canton de Suze-la-Rousse, intègre le département du Vaucluse, malgré la forte opposition des habitants. Ce n'est qu'en 1800 que Tulette est réintégrée au département de la Drôme, suite à la réorganisation de l'an VIII. En 1856, elle reste définitivement attachée à ce département.

Ensuite, Guillaume Marcel a accueilli le groupe pour pique-niquer dans son jardin.



Congrès de la SAGA

Le confinement de l'année 2020 nous avait privés de la rencontre annuelle et traditionnelle avec la SAGA. En cette année 2021, nous avons répondu favorablement à l'initiative de nos amis ardéchois. Le congrès s'est tenu, le jeudi 5 août 2021, à Mercuer, pittoresque village ardéchois proche de Vals-les-Bains.

Généalogistes amateurs masqués ! Toutes les consignes sanitaires ont été respectées : pass obligatoire, gel hydroalcoolique et masque.

Le Président de la SAGA, Patrice Guérin, et Madame l'adjointe à la Mairie ayant ouvert le congrès, les différents conférenciers ont captivé l'auditoire. Les responsables de la SAGA ayant offert une belle organisation, les exposants ont disposé d'un stand bien équipé. Le CGDP était représenté par Françoise, Marilou, Mireille et Pierre qui ont fait le déplacement pour présenter notre association aux visiteurs passionnés de généalogie et apporter de l'aide à ceux qui sont en quête d'informations sur leurs ancêtres drômois.

Nous souhaitons que toutes les réunions régionales, à venir, puissent avoir lieu dans les meilleures conditions.



EXPOSITION ANNUELLE DU CERCLE

Les catastrophes naturelles, phénomènes climatiques et épidémies

Cette exposition devait être présentée à l'automne 2020. En raison du confinement, elle a été reportée au mois de novembre 2021. La préparation de cette exposition ne s'est pas faite facilement. En effet, l'équipe a dû composer avec la fermeture des Archives départementales et, par la suite, avec les conditions contraignantes mises en place pour la consultation des documents.

Ayant été prévenu très tardivement que la salle d'Honneur de la mairie n'était plus disponible pour ce genre de manifestation, il reste à trouver une autre salle.

Thèmes de l'exposition

1- Les séismes

- Les catastrophes à Allan et le Tricastin, par Geneviève Bégot
- Le Claps, par Geneviève Bégot
- Le tremblement de terre au Teil, par Maayan Venturini

2- Les fléaux climatiques

- Les inondations du Rhône et ses affluents. Elisabeth Garnaud
- Grand Froid et Neige (hivers exceptionnels, hivers 1956 et 1970-71), par Agnès Triboulet
- Grand froid, gel, neige, sécheresse, orages, grêle et inondations, par Geneviève Bégot

3- Épidémies, par Marilou Simiand

- Qu'est-ce qu'une épidémie pandémie ?
- Comment se soigner ?
- La variole et la vaccination
- La rougeole
- Le choléra
- La peste
- La grippe espagnole



Le Teil, 2019

CALENDRIER

des ateliers du cercle

Reprise des cours et ateliers

à partir de septembre
en visio-conférence
ou au local

Renseignements et inscription,
au 06 32 01 32 57

◆ Ateliers thématiques

Divers ateliers thématiques seront organisés dans les locaux du cercle le mardi de 14 à 16 heures. Calendrier prévisionnel :

- 14 septembre : **atelier d'initiation à Généatique**, animé par Roselyne Duterne
- 5 octobre : **atelier de perfectionnement à Généatique**, animé par Roselyne Duterne
- 7 décembre : **atelier pour la recherche dans les relevés d'actes du site CGDP (ExpoActes)**, animé par Yves Debouverie
- janvier 2022 (date à définir) : **atelier de perfectionnement à HEREDIS**, animé par Yves Debouverie
- 21 septembre, 19 octobre, 9 novembre 2021 : **ateliers de perfectionnement à Word**, animés par Marie-Claire Debouverie

◆ Cours d'initiation à la généalogie

Animation : Roselyne Deterne.

Pour le premier trimestre de l'année 2021-2022, ils auront lieu :

mardi 28 septembre, 26 octobre et 30 novembre 2021 de 14 à 16 heures.

◆ Cours et ateliers d'accompagnement à l'écriture du livre de famille

Animation : Marie-Claire Debouverie.

- **Pour les participants des ateliers des années 2018-2019 et 2019-2020 désirant poursuivre l'accompagnement**, les ateliers auront lieu :

mardi 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre 2021, de 14 à 16 heures.

- **Pour les nouveaux participants résidant dans la Drôme ou un département voisin** (proche de Montélimar), les cours auront lieu le mardi matin au local du CGDP. Les quatre cours auront lieu :

mardi 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre et 16 novembre 2021, de 10 à 12 heures.

Le premier atelier aura lieu le mardi 14 décembre 2021 de 10 à 12 heures.

- **Pour les nouveaux participants résidant dans un autre département**, les cours et les ateliers auront lieu **en visio-conférence** :

samedi 18 septembre, 2 et 30 octobre, 6 et 27 novembre 2021, de 14 à 16 heures.

Le premier atelier aura lieu le samedi 11 décembre 2021. Les autres ateliers auront lieu une fois par mois de janvier à juin.



De Loriol et Marseille à Philippeville et Athènes

Andreas SCHWAB

Après l'émancipation des protestants français, plusieurs d'entre eux sont sortis de leurs villages et se sont installés dans les grandes villes. Certains se sont même aventurés dans des endroits plus lointains. Je voudrais présenter ici un exemple parmi mes ancêtres.



Aristovoulos Zannos

Loriol

Mon arrière-arrière-grand-mère (sosa 31) Coëlina (Céline) *Désirée* « *Claudine* » Brès est née le 31 mars 1825 à Loriol-sur-Drôme¹. Quand elle a 15 ans, son père Antoine Louis Brès décède². Hélas, sa veuve ne peut pas nourrir ses deux enfants qui sont encore adolescents³. Céline doit quitter le bercaïl pour trouver du travail.

Lyon

Nous la retrouvons comme lingère à Lyon, où elle habite au 12, rue Pareille. Là, à l'âge de dix-sept ans, elle donne naissance à une fille, Henriette-Élie, née le 17 février 1843⁴. Le père est inconnu.

Avoir un enfant hors-mariage à cette époque n'est pas facile. L'exclusion sociale de la mère et de l'enfant pèse sur leur bien-être, souvent même la famille de la mère rejette mère et enfant. La plupart des mères célibataires à cette époque n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un médecin ou d'une sage-femme. À Lyon, elles se rendent donc à la maternité de la Charité pour accoucher. Souvent très jeunes, elles n'ont pas non plus les moyens de survivre sans travailler, mais elles ne peuvent pas travailler et prendre soin de leur enfant en même temps. Elles abandonnent donc leurs nouveau-nés, qui sont alors pris en charge par la Charité⁵.

Il semble qu'Henriette soit plus chanceuse car elle ne figure pas sur la liste des enfants abandonnés de Lyon⁶. Nous constatons aussi que Céline a accouché chez elle à la maison et que la naissance d'Henriette est signalée par un médecin, qui probablement a aussi assisté à l'accouchement. Où Henriette a-t-elle passé son enfance ? Peut-être Céline et Henriette sont-elles rentrées dans la famille à Loriol, mais nous n'en avons pas de confirmation.



Alice Madeleine Roche



Emmanuel Roche

Photos: archives photographiques de la famille Zannos
<http://inspantelakis-family-archives.gr/family-archives/index.php/4vhze>.

¹ État civil de Loriol-sur-Drôme, naissances (1825) N° 24

² État civil de Loriol-sur-Drôme, décès (1841) N° 19

³ Le frère de Céline, Jan-Mary Brès, est né le 21 juillet 1818 - État civil de Loriol-sur-Drôme, naissances (1818) N° 41. Un autre frère et une sœur sont décédés en leur enfance.

⁴ État civil de Lyon (1843) - N° 772

⁵ Guy Brunet (2008), *Aux marges de la famille et de la société : Filles-mères et enfants assistés à Lyon au XIX^e siècle*, Paris, Editions L'Harmattan (ISBN 9782296056053)

⁶ Registres des enfants abandonnés des HCL (XVII^e -XIX^e siècles). Archives municipales de Lyon, archives en ligne. <http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ac69v2/enfant.php>

Marseille

Vingt ans plus tard, mère et fille se trouvent à Marseille. En 1858, à l'âge de 32 ans, Céline s'y marie avec Jean Étienne Roche, 47 ans, un tanneur originaire de La Motte-Chalancon (Drôme)⁷. Jean Étienne est veuf et père de cinq enfants⁸. Le couple a deux autres enfants nés à Marseille : *Jean Marius Emmanuel*, né le 31 mai 1861, et *Madeleine Alice*, mon arrière-grand-mère, née le 4 juillet 1865⁹.

Pendant ce temps, Henriette devient sous-maîtresse d'une pension à Marseille. Mère et fille y habitent : Henriette au 10, rue Puget (aujourd'hui rue Albert Chabanon), Céline au 6, rue Sainte Julie, soit, à peu près, à 2 km de sa fille (voir les actes de naissance de ses autres enfants). Que savent-elles l'une de l'autre ?

À l'âge de vingt ans, Henriette se marie¹⁰. Son conjoint est Ernest Ferdinand Martin-Dupont, agent du consistoire de l'Église Réformée et membre d'une famille de pasteurs protestants originaire de Saint-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes). Son oncle Paul



*Le temple protestant d'Aïn-Arnat
(Dessin de R. Ferry, d'après une photographie)*

Ferdinand, son frère Alexandre Scipion, son neveu Paul Scipion, ses cousins germains Nathanaël et Joseph, et le mari de sa fille Angèle, Auguste Benjamin Exbrayat, tous sont ou seront pasteurs¹¹.

Céline n'est pas présente au mariage de sa fille et n'est pas mentionnée dans l'acte de mariage. Comme mineure, Henriette aurait besoin du consentement parental, mais sa mère ne peut pas le donner, car Henriette est « fille naturelle non reconnue ». Selon la loi, elle pourrait reconnaître sa fille devant un notaire pour donner son consentement¹². Mais ce n'est pas ce qui se passe. Le pasteur Jean Frédéric Horace Monod, président du consistoire de l'Église Réformée, s'adresse au juge de la paix Jean Joseph Maximilien Clusel et lui demande de former un conseil de famille selon les articles 405–408 du Code civil de 1804¹³. Ce conseil est composé de trois membres pour la ligne paternelle et de trois membres pour la ligne maternelle. Outre le pasteur lui-même, y figurent un employé de la pension où Henriette travaille et d'autres « amis » d'Henriette, tous des hommes habitant dans le quartier. Donc, soit la mère ne sait rien du mariage de sa fille, soit, comme femme mariée avec un enfant, elle n'ose pas révéler en public qu'elle a eu un enfant hors mariage, une stigmatisation sociale insurmontable à l'époque. Par contre, il semble qu'Henriette n'est pas sous tutelle avant ses fiançailles car, dans son acte de mariage, le pasteur Monod est mentionné comme « tuteur ad hoc ».

Aïn-Arnat

Le 17 octobre 1853, un groupe de familles originaires de la Suisse romande, toutes protestantes, se réunissent à Genève pour se lancer dans une aventure qui va changer leur vie. Fuyant la pauvreté, elles partent pour l'Algérie, où elles espèrent s'installer comme colons et prospérer en cultivant la terre¹⁴. Leur projet est financé par la Compagnie genevoise des colonies suisses¹⁵, qui leur accorde

⁷ État civil de Marseille, mariages (1858, registre 1) N° 241

⁸ État civil de Salon, naissances (1845) N° 175, et d'Aix en Provence, naissances (1848) N° 99, (1849) N° 642, (1951) N° 157, (1854) N° 142

⁹ État civil de Marseille, naissances (1861, registre 3) N° 836 et naissances (1865, registre 4) N° 1274

¹⁰ État civil de Marseille, mariages (1863, registre 5) N° 326

¹¹ Roland Gennerat, *Les pasteurs des Églises Protestantes de France*, sur Geneanet, gw.geneanet.org/pasteurs

¹² Alfred Nizard (1977) *Droit et statistiques de filiation en France. Le droit de la filiation depuis 1804*. Population, 32^e année, N° 1, pp. 91-122. DOI : 10.2307/1531592

¹³ Justice de paix du 2^e canton de Marseille, tutelle et conseil de famille 2 novembre 1863 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, cote 4 U 16

¹⁴ Patrick-Ronald Monbaron (1990), *Émigration vaudoise en Algérie au milieu du XIX^e siècle : Serif, eldorado genevois pour «petits capitalistes»*. Revue historique vaudoise, vol. 98, pp. 49-84 <http://doi.org/10.5169/seals-71630>

¹⁵ Claude Schurer (1985) *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif*. L'Algérieniste, N° 29, pp. 8–16, et N° 30, pp. 20–19, <http://www.cagrenoble.fr/revue/revue.html> ; Lettres d'Algérie. Le Temps (Paris), 6 février 1873



L'an mil huit cent Soixante
 trois et le deux novembre
 Pourront nous faire Joseph Thiers
 avocat et juge suppléant de la
 justice de paix du deuxième arrondissement
 et du sud entre autres de la ville
 de Marseille de pontement Des bouches
 du Rhône etant assisté de M^r
 J. B. J. Jumeau greffier de la dite
 justice de paix et dans le prétoire
 de justice sis rue verte n° 10
 fut présent
 M. Jean Frédéric Honoré avocat
 présent président du consistoire de
 l'église réformée d'origine et demeurant
 à Marseille rue grignon n° 18
 lequel nous a dit et exposé
 que la Dlle Geneviève élie âgée
 de vingt ans née susdit. sous le nom de
 de pension d'origine et demeurant
 à Marseille rue peyrol n° 10
 amie et sur le point de contracter
 mariage avec M. Ernest Ferdinand
 Thiers Dupont âgé de 28 ans âgé
 du consistoire d'origine et demeurant
 à Marseille rue de l'adi n° 124, que
 les conditions du dit mariage paraissent
 lui favorables pour la future, ce pourquoi
 l'adulte a reçu regardé par

Tutelle ad hoc et convocation du conseil de famille (première page)
 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, cote 4 U 16)

un prêt et qui va organiser leur installation. Les colons se dirigent vers les Hauts Plateaux d'Algérie, où près de la ville de Sétif la Compagnie a construit un village entier pour les loger : Aïn-Arnat. Dans les années qui suivent, quatre autres villages sont construits, et au total environ 400 colons suisses seront installés aux alentours de Sétif. Ces « villages suisses » représentent donc un important centre de protestantisme en Algérie. Il y faut un pasteur.

Le premier pasteur protestant à Aïn-Arnat est Jean Georges Curie, établi en 1852, Étienne Peiron lui succède en 1856, Philippe Martin Appel en 1857, et Adolphe Frédéric Langlois en 1864¹⁶. En 1867, le pasteur Langlois démissionne en raison d'un conflit personnel avec les autorités civiles¹⁷. On a besoin d'un nouveau pasteur. C'est alors que Ferdinand Ernest Martin-Dupont est choisi¹⁸. Il sera le pasteur responsable de tous les colons des villages suisses. Il part donc pour le long voyage à travers la Méditerranée avec sa jeune épouse, un bambin, Henri Horace, né en 1864 à Marseille¹⁹, et un nourrisson, Charles Henri né en 1867 à Mouriès²⁰. Leur fille Angèle naît à Aïn-Arnat²¹.

Philippeville

En 1872, Ernest Ferdinand quitte les Hauts Plateaux pour Philippeville (aujourd'hui Skikda), ville portuaire algérienne, où il devient pasteur.

Deux autres filles, Hélène et Henriette Mathilde, y naissent²². Henriette décède à Philippeville le 17 avril 1893²³. Sur son acte de décès, le prénom de sa mère apparaît correctement comme Céline, et non Claudine, comme il est faussement inscrit sur ses actes de naissance et de mariage. Cela confirme qu'elle a connu personnellement sa mère et n'a pas été abandonnée à sa naissance. Par contre, son grand-père maternel, Antoine Louis Brès, figure comme père sur l'acte, apparemment c'est une tentative pour camoufler la naissance illégitime d'Henriette.

Montpellier

Le 3 février 1869, alors qu'Alice a 3 ans, son père meurt à l'âge de 58 ans²⁴. Céline, maintenant veuve, retourne à Lorient avec ses deux enfants, Emmanuel et Alice.

En 1881, Emmanuel commence des études à l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier. Céline et Alice l'accompagnent. Céline loue un appartement en ville, au 6, Boulevard de l'Hôpital Général (aujourd'hui Boulevard Pasteur), à deux kilomètres de l'École. Elle tient un « livre de notes » où elle inscrit scrupuleusement toutes ses recettes et ses dépenses. Elle obtient de l'argent de son demi-frère Alexandre Roche, mais elle a aussi ses propres épargnes. Ces notes nous donnent un aperçu sur les tâches d'une mère de famille de l'époque.

Céline Brès : Livre de notes (Collection privée Andreas Schwab)



¹⁶ Jeannine Charon-Bordas (1979) Cultes. Dossiers personnels des pasteurs (1798-1905), Inventaire-index. Archives Nationales (France).

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_003970 ; Les protestants à Alger. <http://temples.free.fr/alger/index.htm>

¹⁷ Micheline Charpentier-Morize (2005). La triste vie du pasteur Adolphe Frédéric Langlois (1835-1879). Bulletin De La Société De L'Histoire Du Protestantisme Français (1903-2015), vol. 151, pp. 421-446. <http://www.jstor.org/stable/24322936>

¹⁸ Jeannine Charon-Bordas (1979), loc.cit ; les protestants à Alger, loc.cit.

¹⁹ État civil de Marseille, naissances - (1864, registre 5) N° 901

²⁰ État civil de Mouriès (1867) - N° 10

²¹ Centre des Archives d'Outre Mer : État civil de Coligny / Bouhira, naissances - (1869) N° 2

²² Centre des Archives d'Outre Mer : État civil de Philippeville, naissances (1873) N° 108 et naissances (1877) N° 347

²³ Centre des Archives d'Outre Mer : État civil de Philippeville, décès (1893) N° 209

²⁴ État civil de Marseille, décès (1869, registre 1) N° 546

Du 9 Octobre 1880	
Reçu de M ^r Paul Roche	1000
<hr/> Du 10 ^e	
à M ^r Brès Marcis	500
<hr/> Du 11	
Restant en caisse	550
Sol ^d la note Gibelin	12
" " Nicolas	21 60
" " Pagan	14 20
" " Blanchissimes	6
espèces à par Pagan	10
Etrenne aux chargeurs	5
à M ^r Roche rest de la caisse	6
à Hortense sol ^d bagages	41
1 ^{er} souliers à Em	15
Esprées à Em	8
<hr/> Du 12 ^e	
3 places ch ^{er} de fer p ^r Montpellier	45
1 voiture pour la gare	4
omnibus à Montpellier	2 50
Depenses à l'hotel de la	
12 au 15 8 ^{me}	50
<hr/> Du 16 ^e	
à Emmanuel en 4 fois	20
2 Baies pantoufles et laines	7
port de bagages chez moi	2 75
Etrenne aux chargeurs	4
restant de caisse	12
	<hr/>
550	291 05

Céline Brès : Livre de notes (Collection privée Andreas Schwab)

Emmanuel a un ami qui étudie aussi à la même École, Aristovoulos « Ariste » Zannos, né à Constantinople et domicilié à Athènes. Je laisse Miranda Papadopoulou, une petite-fille d'Alice, la cousine de ma mère, raconter comment mes bisaïeux se sont rencontrés²⁵ :

Aristovoulos I. Zannos (1856-1943) : Aristovoulos, le « petit Ariste », était le dernier fils d'Ioannis Zannos et de Maria Stratigopoulou, et s'est marié le troisième. Comme nous l'avons déjà dit, il participa à un concours pour l'envoi de boursiers de l'État à l'École d'agriculture de France. Il arriva deuxième en rang de succès. Il fut envoyé à l'École [nationale] supérieure agronomique de Montpellier en 1878. Il abandonna donc sa carrière comme avocat et partit pour la France. Là, il se lia fraternellement avec son camarade d'études Emmanuel Roche qui l'invitait souvent chez lui près de Montpellier où il possédait un domaine²⁶. Le résultat de ces visites fut qu'Aristovoulos tomba amoureux de la sœur de son ami, Alice, née à Marseille en 1865. Sa mère, grecque fanatique et orthodoxe, n'était guère enthousiaste à la perspective d'une belle-fille française. Mais elle finit par céder, car au moins la jeune fille n'était pas catholique mais protestante. Ainsi, avec le consentement de la mère, le mariage civil eut lieu à Loriol dans le département de la Drôme le 23 mai 1885²⁷. La mère Roche, restée sans fortune après la mort de son mari, a vendu le reste de ses biens et, avec son fils Emmanuel, a suivi le jeune couple en Grèce.

Le frère d'Aristovoulos, Kleanthis, assurait l'affermage d'une île située près d'Eubée dans le groupe des Îles Petalis, qui appartenait à la famille royale et où n'habitaient que quelques pêcheurs et fermiers.

Aristovoulos s'y installa avec sa femme, sa belle-mère et son beau-frère. C'est alors que le mariage orthodoxe fut célébré à Platana (Kymi) le 12 décembre 1885.

Les deux hommes se lancèrent dans le travail et utilisèrent leurs connaissances scientifiques. Ils prirent soin que les vignobles soient cultivés et produisent du vin rouge et blanc. Le vin « Zannos et Roche » commença à devenir connu. Pendant quelques années, ils vécurent sur cette petite île déserte et, comme seul moyen de communication avec la terre ferme, ils n'avaient que quelques bateaux de pêche. Quand il y avait une grande tempête, la famille restait coupée du reste du monde pendant des semaines. Et pourtant, Alice, sans se plaindre, avec ses vingt ans, endurait cette vie en compagnie de sa mère et de son frère.

En 2010, j'ai eu le privilège de visiter une autre petite-fille d'Alice, Aliki Apostolopoulou. Elle est nommée en hommage à sa grand-mère (tout comme une autre petite-fille, Aliki Notara, la sœur de Miranda, et la petite-fille de la dernière, Alicia König). Aliki Apostolopoulou n'a pas connu sa grand-mère, décédée jeune, mais elle m'a raconté ce qu'elle en avait entendu au cours de son enfance.



*Maison de la famille Zannos à Kypseli dans la banlieue d'Athènes, environ 1900
(Archives photographiques de la famille Zannos)*

²⁵ Miranda Zannou-Papadopoulou, (1997) *Μιά Οικογένεια, δύο αιώνες. Το χρονικό της οικογένειας Ζάννου* (une famille, deux siècles. La chronique de la famille Zannos). Athènes, Publication privée, p. 84 (Traduction mienne)

²⁶ La tradition orale n'est pas toujours fiable : selon le livre de notes de Céline, la famille habitait en ville.

²⁷ La date de 23 mai 1885 était celle du contrat de mariage, le mariage civil a eu lieu le 4 août.

Selon elle, Ariste était tombé malade. Il était loin de ses proches, tout seul dans un pays lointain, sans aucun moyen de communiquer avec sa famille. Emmanuel eut pitié de son ami et l'invita chez lui afin que sa mère puisse le soigner. C'est alors que les amoureux se sont rencontrés pour la première fois.

La famille Zannos restera sur l'île pendant quelques années. Ma grand-mère, Edith Zannos, y est née en 1887, ainsi que le seul garçon, Miltiadis Zannos, en 1889. Sept autres filles sont nées à Athènes, où la famille s'installa en permanence.

Athènes

L'aventure sur la petite île est le début d'un grand succès commercial de la famille. À l'époque où la production vinicole en France est décimée par le phylloxéra, Zannos Roche et Cie produit des vins de qualité jadis inconnus en Grèce. Les vins sont exportés partout en Europe et l'entreprise reçoit une médaille d'or à l'Exposition Universelle en 1900 à Paris. Durant les années suivantes, Ariste diversifie ses activités et, en compagnie de ses trois frères et son beau-frère, contribue largement à l'industrialisation de la jeune nation grecque²⁸.

Hélas, Alice meurt jeune, en 1907, alors que le plus jeune de ses sept enfants a deux ans²⁹. En cinq générations, elle aura plus de 80 descendants.

Emmanuel, pour sa part, se marie le 6 décembre 1897 à Smyrne avec Hélène Mitsotakis, d'origine grecque³⁰. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 26 août 1926³¹. Lui aussi est à l'origine d'une grande famille en Grèce³².

Céline n'a jamais parlé à sa nouvelle famille de sa fille aînée, et Henriette et Alice n'ont jamais su l'existence de l'autre. C'est grâce à l'un des quatorze arrière-petits-enfants d'Ernest Ferdinand et d'Henriette que le lien entre les deux branches a finalement été rétabli. Jean Louis Martin-Dupont de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, a fêté récemment son 101^e anniversaire. Passionné de généalogie, il m'a contacté il y a quelques années après avoir découvert, via Geneanet, le sort de sa trisaïeule Céline Brès. Je le remercie pour les informations qu'il m'a fournies et que j'ai intégrées dans cet article.



²⁸ Nicos S. Pantellakis, (2012) *Η οικογένεια Ζάννου : Επιχειρηματική δραστηριότητα και οικογενειακό δίκτυο 1885-1940* (La famille Zannou : activité commerciale et réseau familial 1885-1940), conférence donnée le 12 mars 2012 à la Greek Economic History Association. <https://www.nspantelakis.gr/images/pdf/3oikonomikiistoria/s1622012.pdf> ; *Εκείνοι που φεύγουν : Αριστόβουλος Ι. Ζάννος* (Ceux qui partent : Aristovoulos I. Zannos), Viomichaniki Epitheorisis Vol. 114, pp. 92-94 ; Nicos S. Pantellakis, *Οδοιπορία στη ζωή και στο έργο ενός πρωτοπόρου της ελληνικής βιομηχανίας* (Un voyage à travers la vie et l'œuvre d'un pionnier de l'industrie grecque), livre à paraître

²⁹ Miranda Zannou-Papadopoulou (1997), loc.cit. p. 87

³⁰ État civil de Marseille, transcription des mariages (1900) feuille 77 № 156

³¹ Archives nationales de France, base de données Léonore : l'index des titulaires de l'Ordre de la Légion d'Honneur, cote 19800035/280/37539

³² Steven Zannos (2019) *Greek and linked European Families*, site généalogie en ligne, <https://stevenzannos.tribalpages.com>

Descendants d'Antoine Louis BRÈS

Antoine Louis BRÈS (3 janvier 1795 Loriol – 5 février 1841 Loriol)

× (10 février 1817 Valdrôme) Magdeleine GIRON (26 mars 1792 Valdrôme – 10 octobre 1871 Marseille)

| _____ Madelaine BRÈS (26 septembre 1817 Loriol – 26 septembre 1817 Loriol)

| _____ Jean-Mary BRÈS (21 juillet 1818 Loriol – 11 septembre 1888 Loriol)

| _____ x (18 juillet 1854 Loriol) Euphrosine MAYAUD (24 septembre 1833 Loriol –)

| _____ Anatolie BRÈS (7 mars 1820 Loriol – 9 avril 1824 Loriol)

| _____ Cœlina (Céline) *Désirée (Claudine)* BRÈS (31 mars 1825 Loriol – avant 1907 Athènes)

× inconnu

| _____ Henriette *Élie* BRÈS (17 février 1843 Lyon – 17 avril 1893 Philippeville [Algérie, aujourd'hui Skikda])

× (12 novembre 1863 Marseille) Ferdinand Ernest MARTIN-DUPONT (20 mars 1835 Saint-Laurent-du-Cros [Hautes-Alpes] – 26 juin 1900 Philippeville)

| _____ Horace Henri MARTIN-DUPONT (31 août 1864 Marseille – 22 juin 1895 Batna [Algérie])

| _____ Charles Henri MARTIN-DUPONT (3 février 1867 Mouries [Bouches du-Rhône] – 16 avril 1924 [Maroc])

| _____ Angèle MARTIN-DUPONT (26 mars 1869 Aïn-Arnat [commune de Bouhira, Algérie] –)

| _____ Hélène MARTIN-DUPONT (9 mars 1873 Philippeville – 6 décembre 1875 Philippeville)

| _____ Henriette Mathilde MARTIN-DUPONT (25 novembre 1877 Philippeville – 4 août 1919 Chlef [Algérie])

× (27 mars 1858 Marseille) Jean Étienne ROCHE (24 juin 1810 La Motte-Chalancon [Drôme] – 3 février 1869 Marseille)

| _____ Jean Marius Emmanuel dit Manoli ROCHE (31 mai 1861 Marseille – ca 1931 Grèce)

× (6 décembre 1897 Smyrne) Hélène MITSOTAKIS (18 mai 1877 Smyrne – 1942 Paris)

| _____ Marie-Blanche ROCHE (ca 1900 –)

| _____ Odette ROCHE (ca 1900 –)

| _____ Giorgos ROCHE (ca 1904 –)

| _____ Mireille ROCHE (1906 – 1997)

| _____ Madeleine Alice ROCHE (4 juillet 1865 – 12 mars 1907 Athènes)

× (4 août 1885 Loriol) Aristovoulos (*Ariste Jean*) dit Aristos ZANNOS (24 mars 1856 Constantinople – 10 novembre 1943 Athènes)

| _____ Edith ZANNOS (7 avril 1887 Îles Petalis [Grèce] – 1977 Munich)

| _____ Miltiadis dit Miltos ZANNOS (31 décembre 1889 Îles Petalis – 13 février 1976 Athènes)

| _____ Lucie ZANNOS (28 juillet 1891 Athènes – 11 octobre 1981 Athènes)

| _____ Elmina ZANNOS (14 décembre 1894 Athènes – avril 1968 Athènes)

| _____ Niilis dite Lili ZANNOS (15 novembre 1896 Athènes – 6 janvier 1987 Athènes)

| _____ Blanche ZANNOS (3 septembre 1898 Athènes – 24 mai 1986 Marousi [Grèce])

| _____ Aglaïa ZANNOS (16 mai 1905 Athènes – 15 juillet 1986 Marousi [Grèce])

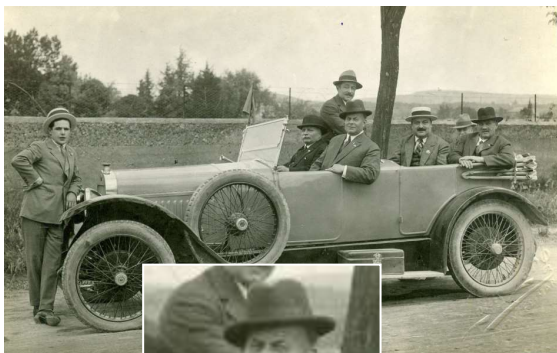
EDOUARD TARDIEU

32^e maire de Montélimar

Marylène MARCEL-PONTHIER

(Extrait des *Chroniques Montiliennes* – tome 4)

La famille Tardieu vient du hameau de Novézan, à proximité de Nyons. On la retrouve en ce lieu dès le XVII^e siècle. Trois générations s'y succèdent : Jean Tardieu et Suzanne de Colombe, puis Jean et Marguerite Niel, et enfin Jean marié à une homonyme : Marguerite Tardieu.



*Edouard Tardieu (à la portière)
et Roger Chancel (canotier, assis à l'arrière)*

C'est le fils aîné de ces derniers, Jean-Jacques, né le 1^{er} juillet 1736, qui quitte Novézan pour s'installer à Venterol, le village de Louise Coupier, que le jeune homme épouse le 20 juillet 1760. S'ensuivent deux autres générations : Jean Tardieu, né vers 1769, marié en 1792 à Jeanne-Magdelaine Coupier, et Jean-Esprit Tardieu né en 1807, marié en 1833 à Louise Barbe.

Ce sont eux qui donnent naissance à Esprit-Delille Tardieu le 25 mai 1837. Le jeune homme est gendarme à cheval à Donzère lorsqu'il épouse le 21 septembre 1869 à Allan, Louise-Magdelaine Blancard, née le 26 février 1847, fille d'Antoine et de Louise-Catherine Flandrin.

Esprit-Delille reste deux ans à Allan : sa première fille y voit le jour en 1871, mais lorsque la petite décède trois mois plus tard, il est installé à la gendarmerie de Marsanne. Et c'est donc là que vont naître ses cinq autres enfants dont Édouard-Auguste, le 27 juillet 1873, le futur maire. Par contre il est dit résider à Montélimar et retraité lorsque son fils épouse, le 21 février 1903, Marie-Louise Adeline Viollet, une modiste, née le 27 août 1881, fille d'Henri-Marie, menuisier, résidant dans la Grand-Rue, et de Marie Brochier.

Édouard quant à lui exerce, en 1903, la profession d'« agent de police ».

Quand devient-il maire de Montélimar ? Entré au conseil municipal sur la liste de Roger Chancel en 1925, ce n'est qu'en raison de l'abandon de ce dernier en 1935 que son premier adjoint, alors âgé de 62 ans, devenu assureur à la retraite, conduit la liste sortante. Cette dernière l'emporte avec 25 élus sur 27.

Conséquences de la crise de 1929, la misère est toujours très grande : en novembre 1935 le conseil vote un supplément de dépenses de 1 000 francs pour les indigents, de 30 000 francs pour l'assistance médicale gratuite et de 20 000 francs pour les chômeurs qui sont au nombre de 134.



*Le conseil municipal de 1935
Le maire est entouré de ses adjoints, assis, de gauche à droite :
Carra, Arnaudon, Boissel et Nègre*

Dès 1936, pour faire face aux dépenses, le conseil vote un emprunt d'un million de francs également destiné à l'éclairage public, la protection des sources de La Laupie, l'extension des canalisations, les travaux à l'abattoir, la réfection de l'Hôtel de Ville, le goudronnage des rues, l'agrandissement du collège, etc.

Les 26 avril et 3 mai 1936, les élections législatives marquent la victoire du Front Populaire. Peu d'ouvriers montiliens se mettent en grève sauf aux établissements Reboul, route d'Espeluche. Les nougatiers et les confiseurs trouvent un accord avec leur personnel. Les entrepreneurs du bâtiment se regroupent dans une chambre syndicale afin d'être mieux à même de discuter avec les représentants des travailleurs. Les autres ouvriers participent à une réunion à la Bourse du Travail, rue Bouverie, qui s'achève par la constitution d'une union des syndicats montiliens affiliés à la CGT. Enfin, une manifestation populaire, organisée au kiosque, réunit plus de 2 000 personnes.

La ville compte 15 187 habitants en cette année 1936. Le service d'enlèvement des ordures ménagères est donné en adjudication. Pour faire face au coût supplémentaire, une première taxe d'enlèvement des ordures ménagères est votée à compter de 1937.

Cette année-là, la suppression du tramway Montélimar-Dieulefit est actée, la ligne n'étant plus rentable – le pont métallique est acquis par la Ville. L'école de Grangeneuve est agrandie et la bibliothèque municipale, installée dans l'Hôtel de Ville, transférée dans la rue Bouverie. La zone de distribution des eaux dans les faubourgs s'étend, bien qu'elle soit coûteuse...

La caserne, vide, accueille les premiers réfugiés espagnols au mois de juin 1937. Un appel est lancé à la population pour qu'elle apporte des vêtements et des chaussures... Deux restaurateurs de la ville acceptent de fournir les repas pour un montant

forfaitaire.

On évoque à chaque conseil un plan d'extension et d'embellissement de la ville. Ainsi est-il prévu que la route nationale Paris-Nice emprunte les boulevards et ne traverse plus Montélimar par la Grand-Rue...

C'est la presse qui fait état, le jeudi 9 décembre 1937, d'un coup d'éclat du maire : en désaccord avec le choix du monument érigé à la mémoire d'Émile Loubet, l'édile démissionne – les membres du jury ayant été désignés par le Ministre des beaux-arts ! Ses conseillers parviennent heureusement à le ramener à la raison ! Malgré tout, la presse parisienne se fait des gorges chaudes de ces Montiliens qui veulent ériger un monument en nougat et mettre une « bougresse » au-dessus de la tête du président !

En décembre également, les Sapeurs-Pompiers s'insurgent contre leurs conditions de travail. Le conseil demande alors au préfet la dissolution de la compagnie et une réorganisation de ce service.

En 1938, le maire est inquiet : les dépenses sont de plus en plus importantes tandis que les recettes sont stationnaires...

Les chômeurs coûtent cher à la collectivité, aussi le conseil, lassé de faire l'avance, décide-t-il, conformément à une circulaire du ministère du travail, d'exiger d'eux quelques heures de travail selon le montant de l'indemnité perçue.

La caserne se remplit à nouveau de militaires en octobre avec l'arrivée du 3^e bataillon du 28^e régiment (tirailleurs tunisiens). Le Théâtre propose désormais des séances de cinéma qui remportent un vif succès. À Montélimar comme à Romans, une Chambre des Métiers est créée.

À la mi-décembre 1938 la neige bloque une centaine de camions dans la ville et les températures descendent à -15 °.

En janvier 1939, le cimetière est agrandi. La construction d'un groupe scolaire à Bagatelle est adoptée sur un terrain prévu à l'origine pour l'abattoir.

Le maire a la grande tristesse de prononcer l'oraison funèbre de Roger Chancel, son prédécesseur à la mairie, qui vient de décéder...

La huitième foire est organisée du 11 au 15 mai 1939.

D'autres réfugiés espagnols arrivent : ils sont hébergés dans l'ancien château des Adhémar, la caserne étant occupée.

En avril, le président de la République Albert Lebrun, le président du Conseil Édouard Daladier, ainsi que les ministres Albert Sarraut et Jean Zay, viennent inaugurer la statue d'Émile Loubet, mort dix ans plutôt...

En mai, un nouveau règlement concernant le service des eaux est approuvé (concessions, compteurs d'eau, redevances...).

Dans le cadre du plan d'embellissement de la ville, une nouvelle route longeant le jardin public est ouverte en face de la gare. Les taxes de l'octroi, qui n'ont pas été mises à jour depuis le 1^{er} janvier 1926 sont augmentées.

Mais voilà que, alors que personne ne voulait y croire en août malgré la mobilisation, le 3 septembre 1939, la guerre est déclarée à l'Allemagne...

Le 10 septembre, le conseil municipal montilien se réunit en séance extraordinaire. Il lui appartient d'organiser les secours urgents aux familles nécessiteuses des mobilisés, de payer les auxiliaires qu'il a fallu recruter pour remplacer les employés municipaux, de faire face à l'arrivée massive de militaires hospitalisés. Les écoles de la rue Bouverie (école de filles) et du Boulevard (école de garçons) sont réquisitionnées par le service de santé et transformées en hôpital complémentaire. De nouvelles classes provisoires sont aménagées ici et là. Les travaux entrepris à l'église Sainte-Croix sont terminés (toiture), la construction d'un lotissement à Aygu est autorisée, des bordures de trottoirs sont posées, des caniveaux en béton construits... Tous les travaux sont donnés de gré à gré.

Le dimanche 31 mars 1940 un « Centre de permissionnaires Nord-Africains » est inauguré au Château Milan, sur la route de Sauzet.

Le 10 juillet 1940, le maréchal Pétain, nommé président du Conseil par le président Lebrun, obtient de l'Assemblée nationale (569 voix pour et 80

contre) les pleins pouvoirs pour diriger le pays. La mention « République française » disparaît au profit des termes « État français » ou « Régime de Vichy » – le gouvernement s'étant installé dans cette ville de l'Allier, située en zone libre.

Pétain choisit de collaborer avec l'Allemagne ce qui le conduit à renforcer ses pouvoirs : les assemblées parlementaires sont suspendues, les conseillers généraux sont nommés, de même que les conseillers municipaux dans les communes de plus de 2 000 habitants.

À Montélimar ils ne sont désormais plus que 19. Tardieu est confirmé avec sept de ses anciens colistiers. Ce sont des personnalités locales connues pour leurs engagements politiques légitimistes : Fernand Gardette, Paul Messié... ou social : Paul Nègre, médecin, Jane Théron (fille de Paul Gauthier), présidente de la Croix-Rouge.

Les délibérations portent sur les tarifs de l'octroi, les travaux d'assainissement, la construction d'une station d'épuration à Pracomtal, la pénurie... Ainsi des soupes populaires sont-elles servies par les Dames de la Croix-Rouge. Chaque famille reçoit un carnet lui donnant droit à un certain nombre de repas...

Le 29 juillet 1940, le maire Tardieu ouvre la séance en évoquant, avec beaucoup d'émotion, le sacrifice des soldats français. Puis il remercie le glorieux vainqueur de Verdun, le Maréchal Pétain, qui offre une fois de plus sa vie à la Patrie, « *ce qui vaut à la ville de Montélimar d'échapper au cauchemar de l'invasion* ». Il énumère ensuite tous les miséreux qu'il a fallu soulager et adresse ses remerciements à la Croix-Rouge. Enfin, il demande de respecter la devise du Maréchal Pétain « *Travail, Famille, Patrie* ».

Le conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour : la vicinalité, les comptes du Bureau de Bienfaisance...

À partir de septembre 1940, des jardins ouvriers sont aménagés sur un terrain de Bagatelle (route du Teil) puis sur le terrain de manœuvres de l'hippodrome. Une coopérative laitière est créée afin de ramasser le lait des agriculteurs.

En janvier 1941, la neige tombe en abondance, elle atteint plus de 2 mètres par endroit... Les communications sont coupées, le ravitaillement inexistant. Les vêtements, le pain, les pâtes, le café, les légumes secs... sont rationnés. Environ 500 réfugiés civils (Italiens, Russes, Autrichiens, Espagnols,

Belges, Roumains, Allemands, Polonais) sont cantonnés dans huit baraquements installés dans l'ancienne tannerie Borione.

Seul évènement notable en juillet : l'assassinat de Marx Dormoy, ancien ministre de Léon Blum, dans une chambre du Relais de l'Empereur.

En janvier 1942, les Dames de la Croix-Rouge, sous la responsabilité de Mme Théron, distribuent 500 à 800 rations de soupe trois fois par semaine. La prime à la naissance à partir du 4^{ème} enfant, supprimée en 1940, est rétablie. La subvention accordée aux clubs sportifs est augmentée.

Les écoles privées sont subventionnées à hauteur de 10 000 francs répartis entre l'école de garçons Jeanne d'Arc (110 élèves), l'école de filles Sainte-Agnès (150 élèves), l'école de filles Institution Chabrillan (117 élèves), l'école maternelle Saint-Gaucher (40 élèves) et l'orphelinat de filles de Saint-Just sans précision du nombre d'élèves.

Des pourparlers sont engagés avec les Trappistines de Maubec afin d'ouvrir un second cimetière.

Le syndicat d'initiative, créé en 1924, installé à la mairie puis dans un appartement du Boulevard Marre-Desmarais, est déplacé en septembre dans l'ancien bâtiment de l'octroi, situé avenue de Rochemaure.

En novembre, la zone sud est occupée. Des troupes italiennes s'installent...

Le 22 décembre 1942, le conseil municipal renouvelle au Maréchal Pétain « *l'expression de son respectueux et total dévouement* » et à Pierre Laval, « *l'assurance de son entière confiance* ».

Le maire se félicite de la lettre qu'il vient de recevoir du commandant des troupes allemandes, qui le remercie pour « *la compréhension dont la ville a fait preuve pendant leur présence en ville du 20 novembre 1942 au 21 décembre 1942* ».

À compter du 1^{er} janvier 1943 les cours secondaires de jeunes filles, installés dans la rue Quatre-Alliances, sont transformés en collège en application d'une loi du 15 août 1941. En novembre, il est évident que les locaux sont trop étroits pour les 200 filles accueillies. L'école du Fust étant occupée, le conseil fait part de son souhait d'acheter des terrains à l'héritier de la famille Chabaud, M. Bezard-Falgas, afin d'y construire quatre collèges : deux pour les filles (un moderne et un classique), deux pour les garçons (un moderne et un classique).

Le 30 juillet 1943, M. Bezard-Falgas ayant refusé les propositions de la municipalité, le conseil vote l'expropriation de 6 ha, valide la déclaration d'utilité publique et l'urgence, puis désigne les architectes chargés du projet : MM. Biny et Patruz.

Aussi curieux que cela puisse paraître, en cette période de guerre, débute la rénovation du château des Adhémar. Il s'agit en réalité de lui redonner son allure médiévale et de le débarrasser des ouvrages de maçonnerie qui l'encombrent intérieurement et extérieurement, de rétablir dans leur intégrité les fenêtres, les portes et le pont-levis, et de restaurer la grande terrasse.

Le 14 mai 1943, le conseil regrette les inégalités flagrantes constatées dans la répartition du ravitaillement, le département de la Drôme étant, selon lui, défavorisé. Ainsi lui semble-t-il inadmissible que la distribution des matières grasses du mois d'avril n'ait eu lieu que le 8 mai et encore avec 50 gr de beurre au lieu de 100 g. De même, le chocolat de mars a-t-il été distribué avec le ticket d'avril. Il craint que cela ne conduise la population à se révolter.

En septembre 1943, les Allemands succèdent aux Italiens. Ils occupent l'école du boulevard (siège de la Gestapo), l'école du Fust, le stade municipal, le domaine de Serre de Parc, le garage Debay et Gisclon au quartier Saint-James...

La vie est devenue souterraine. Le Marché noir se développe, les réfractaires au STO se cachent, les résistants distribuent des tracts et sabotent des trains (le 9 décembre 1943, Raymond Daujat périt alors qu'il vient de faire dérailler un train allemand), la Gestapo multiplie les interrogatoires et les tortures, la Milice, créée le 14 mars 1943 et installée à l'Hôtel du Parc, devient la spécialiste des dénonciations...

Ainsi Eugène Groullier qui imprime les journaux clandestins de tout le Sud-Est, est-il arrêté en décembre et déporté avec sa famille. Il reviendra, mais son épouse mourra à Ravensbrück et son beau-frère Yvon Borel décèdera à Flossenburg.

Arrive l'année 1944... En mars et juin, trois résistants bien connus perdent la vie : Roger Poyol, Maurice Meyer et Léopold Blanc...

Nombreux sont les prisonniers qui sont déportés. Parmi eux : Rose Liard, 53 ans, commerçante (elle mourra à Ravensbrück le 30 mars 1945) ; Paul Jeune, docteur, 45 ans, et Paul Nègre, 32 ans, professeur (ils mourront à Bergen-Belsen les 9 février et 11 mars 1945) ; Albert Retrou, 62 ans, voyageur

de commerce et Émile Roche, mécanicien de Sauzet, 52 ans, (ils décéderont à Neuengamme les 8 et 11 janvier 1945) ; Félix Sodine, 51 ans, maçon né en Algérie, (transféré de Neuengamme au *kommando* de Sandbostel, il y mourra le 4 avril 1945) ; Camille Révelin, 42 ans, chauffeur à Ancône (il mourra à Neuengamme le 28 mars 1945) ; Fernand Mirabel, coiffeur, 46 ans, Pierre Quilichini, 49 ans, contrôleur principal aux PTT et André Reboul, laitier, 22 ans sont transférés à Neuengamme (mais ils auront la chance d'en revenir en avril 1945).

En avril 1944, MM. Gelly, Jasses, Métifiot, Arlaud et Russier ayant démissionné, cinq nouveaux conseillers sont nommés par le préfet : Joseph Arnaud, Edouard Chalas, Maurice Marron, Raymond Rengeard et Louis Rey. Le 1^{er} août, la Croix-Rouge ayant renoncé à ouvrir une crèche dans le couvent Sainte-Marthe, c'est la Ville qui reprend le projet et signe un bail avec les religieuses pour une durée de 9 ans.

Le 19 août 1944, Suzanne Vallette Viillard parvient à extirper d'un train en partance vers les camps de la mort de nombreux prisonniers blessés... Le lendemain 20 août, dix-huit personnes sont fusillées au quartier de Méyères et enterrées sur place dans une fosse. Parmi elles, deux résistantes du faubourg Saint-James : Louise Gémard et Simone Garaix.

Le 20 juillet 1944, le dernier conseil municipal vote une aide en faveur des familles des travailleurs du STO et valide une quarantaine d'admissions à l'hô-

pital de Montélimar ou à l'asile de vieillards.

« Dernier conseil » pendant la guerre car les Américains, qui ont débarqué dans la région de Fréjus, investissent Montélimar le 28 août 1944 tandis que les Allemands tentent de fuir par la RN7 – auparavant, ils font sauter le pont de pierre et le pont Eiffel.

En soirée, la ville de Montélimar est libérée mais le résistant Pierre Julien tombe sous les dernières balles allemandes. La bataille décisive va se jouer à quelques kilomètres de là, à hauteur de Loriol et Livron puis continuer sur d'autres fronts.

Durant les mois qui suivent, c'est la liesse dans tout le pays, mais aussi la chasse aux collaborateurs...

Les Comités Départementaux de Libération, composés de personnalités représentant l'action ouvrière, l'armée secrète, les forces spirituelles ou la libre-pensée, sont officialisés par le Gouvernement provisoire de la France Libre. Dans les villes, ils se déclinent en Comité Local de Libération. Leur président, nommé par le préfet Pierre Soubeyran de Saint-Prix, est Raymond Crozier. C'est ce comité qui choisit 27 membres pour constituer le conseil municipal chargé d'élire, le 28 septembre 1944, un nouveau maire : ce sera Marius Spezini.

Tardieu, 71 ans, est mis à l'écart. Il s'éteindra le 13 décembre 1957 à Montélimar, à l'âge de 84 ans. Son épouse le rejoindra dans la tombe le 11 février 1960.

Arbre généalogique descendant de la famille TARDIEU

Jean TARDIEU ° vers 1641 † 18/5/1711 (70 ans)
X **Suzanne de COLOMBE** † avant 1707

Elisabeth TARDIEU
X 16/8/1695 Novézan, Alexandre DEYDIER ° Nions

Jean TARDIEU † 2/10/1752 Novézan (80 ans) RPR
X 16/8/1707 Venterol, **Margueritte NIEL** (ne fait pas son devoir pascal / RPR ?)

Anne TARDIEU ° 1/11/1708 Novézan (*marraine : Jeanne TARDIEU est dite nouvelle convertie*)

Jean TARDIEU ° 26/12/1710 Novézan † 10/9/1782 Novézan (env. 70 ans)
X **Margueritte TARDIEU** ° vers 1712 † 24/4/1752 Novézan (40 ans)

Jean Jacques TARDIEU La Combe de Sauve ° 1/7/1736 Novézan † 24/4/1813 Venterol (77 ans)
X 20/7/1760 Venterol, **Louise COUPIER** ° vers 1740 † 11/12/ 1810 Venterol

Jean TARDIEU La Combe de Sauve ° vers 1769 † 8/7/1832 (63 ans) Venterol
X 9/4/1792 Vinsobres, **Jeanne Magdelaine COUPIER** °

Jean Esprit TARDIEU propriétaire cultivateur La Combe de Sauve ° 5/5/ 1807 Venterol
X 20/12/1833 Venterol, **Louise BARBE** ° vers 1807 Venterol † 1/5/1869 Venterol (*fille de Claude et Louise BARNIER ht Venterol*)

Esprit Delille TARDIEU gendarme à cheval ° 27/5/1837 Venterol
X 21/9/1869 Venterol, **Louise Magdelaine BLANCARD** ° 26/2/1847 Allan (*fille de Antoine cultivateur et Louise Catherine FLANDRIN habitant Allan*)

Edouard Auguste TARDIEU Maire de Montélimar ° 27/7/1873 Marsanne †
13/12/1957 Montélimar (84 ans)
X 21/2/1903 Montélimar, Marie Louise Adeline VIOLET ° 28/8/1881 Montélimar † 11/2/1960 Montélimar (79 ans) (*fille de Henri Marie menuisier, ébéniste originaire de Montboucher et Marie BROCHIER*)

Cyprien Paul TARDIEU ° 9/7/1874 Marsanne † 19/12/1945 Créteil (71 ans)
X¹ 6/8/1904 Paris VII, Augustine Louise JAMET
X² 10/6/1922 Aubervilliers, Marthe Georgette LAUREND

Pierre Ludovic TARDIEU
X 31/8/1900 Marsanne, Hélène Adrienne FERT

Théophile René TARDIEU ° 13/1/1840 Venterol
X 9/10/1869 Nyons, Anne JEAN ° 9/12/1842 Rosans (05) † 2/7/1934 Nyons

Gabrielle Rosine TARDIEU ° 31/5/1878 Venterol † 29/12/1927 Salles-sous-Bois
(49 ans)
X 14/1/1903 Venterol, Prosper Philippe BLANC ° 8/9/1869 Salles-sous-Bois †
19/2/1945 Salles-sous-Bois (75 ans)

Ce couple a des descendants...

UN MINEUR Écroué à Gap

Christine GARAUD et Richard TROOST

Parfois on a dans son arbre généalogique des personnages que l'on ne peut pas suivre. On a la preuve que quelqu'un est né et puis on ne trouve plus rien. Quand cette personne a un nom un peu hors du commun cela permet de trouver des informations inattendues.

C'est le cas de Pierre Célestin Espic, né à Crupies¹ le 23 octobre 1841.



Bellafaire

Dès le début de nos recherches, nous avons un problème de nom parce que, dans les listes de CGDP, il est appelé: Pierre Étienne Espire. Ses parents sont Jean Pierre Espic² et Felicité Peloux³. La famille habite dans le quartier du Moulin où Jean Pierre est cordonnier. Il est d'origine de Rousset, la mère de Pierre Célestin est née à Crupies et elle est une des deux enfants naturelles de Françoise Pelloux. Les parents de cette Françoise sont Jean Louis Peloux et Marguerite Louise Armand.

Au sujet de la jeunesse de Pierre Célestin, nous ne savons rien. Nous n'avons pas pu trouver son nom sur la liste des enfants qui allaient à l'école. Mais, en 1872, il habite à Comps où, dans le recensement de cette année-là, on apprend qu'il est domestique de Marie Bosméan, veuve Bouchet qui habite dans le quartier du Rossignol.

Son père Jean Pierre s'éteint⁴ le 28 juillet 1860 à Bourdeaux et sa mère meurt⁵ à Bourdeaux le 6 août 1870. Elle habitait dans le quartier de la Viale dans la maison de Pierre Peloux⁶, un cousin éloigné, et la famille de celui-ci. Dans aucun de ces actes de décès, on ne trouve le nom de Pierre Célestin. Il faut aussi remarquer que, dans l'acte de décès de sa mère Félicité, on déclare qu'elle est la fille naturelle de Marie Pelloux ce qui n'est pas correct. Sa mère s'appelait (comme on l'a déjà constaté) Françoise. Marie est le nom de la sœur de Félicité.

Un jour, nous avons eu la chance de recevoir d'une dame, qui nous a contactés, un lien qui nous a menés à la Maison d'Arrêt de Gap, *Registre d'Écroués (commencé le 3 octobre 1887 et fini le 19 août 1894)*⁷. Quand on clique sur ce lien, arrive la page que la dame voulait nous montrer. Bien sûr, on peut naviguer vers les pages précédentes et les pages qui suivent mais on reste dans le même registre.

¹ État civil de Crupies (1841-1899) page 5

² État civil de Crupies (1833-1842) page 125

³ État civil de Rousset (1793- An XI) page 118

⁴ État civil de Crupies (An II- An X) page 123

⁵ État civil de Bourdeaux (1849-1874) page 335

⁶ État civil de Bourdeaux (1849-1874) page 608

⁷ Recensement de Bourdeaux de 1866 page 16/32

<https://nl.geneanet.org/archives/registres/view/?idcollection=151743&page=86> dcollection=151743&page=86

22
 Espic Pierre
 fils de Pierre
 et de Pelloux angélique
 né à Crapi (Prôme)
 demeurant à La Vallette hameau de la Faurie
 profession de menuisier
 Entré le vingt six novembre 1880
 Signalement
 Agé de 29 ans nez long
 taille de 1 m 60 bouche moyenne
 cheveux châtains menton rasé
 sourcils et visage ovale
 front blanc teint coloré
 yeux châtains
 marques particulières : une suture
 au bras droit

Quelques remarques concernant ce dossier :

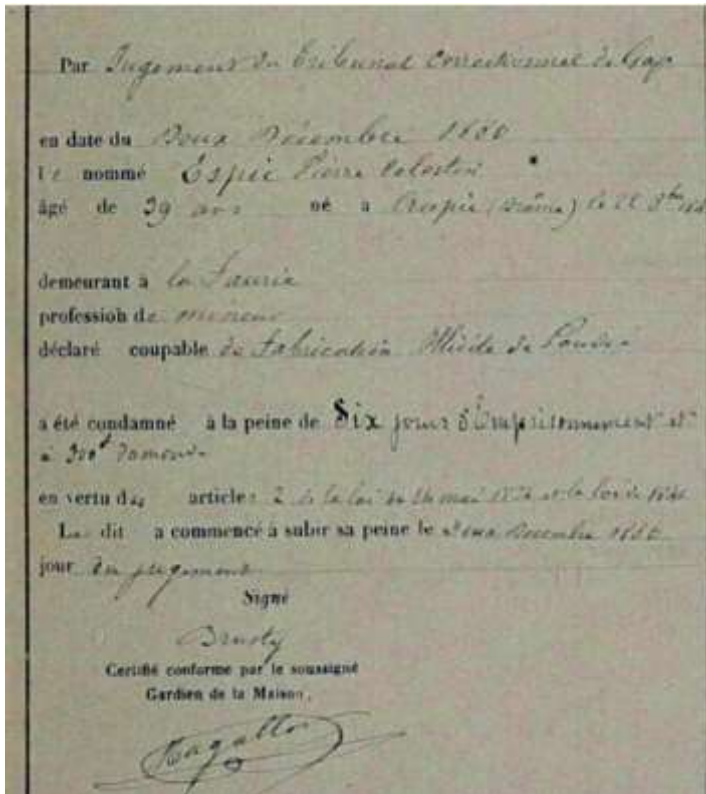
Il y a une erreur dans le prénom de la mère de Pierre Espic. Ici on l'appelle Angélique Pelloux.

La façon d'écrire le nom de son lieu de naissance n'est pas tout à fait correcte. Il demeure à *La Vallette hameau de la Faurie* dans les Hautes-Alpes. La façon de l'écrire dans le dossier est ambiguë. Il faut le lire ainsi : La commune est La Faurie et la Vallette est le hameau.

Mandat de Dépôt
 Nous Edmond Aubry, Juge d'Instruction
 près le Tribunal de Gap, mandons et ordonnons
 à tous huissiers ou agents de la force publique
 de conduire à la maison d'arrêt de Gap, en se
 conformant à la loi le 26 Mars 1826, Espic
 inculpé de fabrication illicite de poudre
 à envoyer au Gardien de ladite maison de la
 recevoir et tenir en dépôt jusqu'à nouvel ordre
 Fait à Gap, au Palais de Justice le 26 gbr
 1880 Signé Ed. Aubry.
 Certifié conforme
 Le Gardien Chef
 Morgallon

Il est entré en prison le 26 novembre 1880.

Dans le mandat de dépôt, nous lisons pourquoi il se trouve en prison. Il est *inculpé de fabrication illicite de poudre*. Probablement il s'agit ici de poudre noire [la **poudre noire**, parfois dénommée **poudre à canon** ou **poudre à fusil**, est le plus ancien explosif chimique connu. De couleur noire, elle est constituée d'un mélange déflagrant de soufre, de nitrate de potassium (salpêtre) et de charbon de bois (Wikipedia)]. La recette se trouve sur internet, mais attention, nous vous prévenons, la fabrication en est, comme du temps de Pierre Célestin, prohibée.



Dans le jugement du Tribunal correctionnel de Gap, nous lisons qu'il « a été condamné à la peine de six jours d'Emprisonnement et 300 f damende » .

Après avoir trouvé ce dossier sur Pierre Espie, nous étions curieux de savoir ce qu'il était devenu après son séjour à la prison de Gap. Sur internet, on a trouvé qu'un certain Pierre Célestin **Espie** et Nathalie Rolland s'étaient mariés dans le village de Bellaffaire (Alpes-de-Haute-Provence) le 7 mai 1889. En cherchant dans l'état civil de ce village, nous avons remarqué que les mariages de cette année-là n'étaient pas en ligne. Ensuite nous avons consulté les tables décennales de ce village de 1883-1892 (page 5/9) et, en effet, on y trouve ce mariage.

Mais est-ce que ce Pierre Célestin Espie est vraiment la personne recherchée. Une dernière tentative : les recensements !!

Le recensement de 1896 ne nous éclaircit pas vraiment mais, dans le recensement de 1906, nous trouvons la certitude dont nous avons besoin : à la page 7, se trouve une liste avec les noms de la famille Espie et leurs lieux de naissance. Célestin Espie est né en 1841 à Crupies. En 1906, le couple a quatre enfants et ils habitent dans le « hameau la Freyssiere ».

Pierre Célestin Espie était, comme on l'a lu, mineur et habitait, au moment où il a été condamné, à La Faurie hameau la Vallette. Est-ce que le fait qu'il a produit lui-même de la poudre est en lien avec

son métier ? Nous avons demandé à la mairie de la Faurie s'il y avait eu des mines dans cette commune et on nous a répondu que ce n'était pas le cas. Mais, dans le département des Hautes-Alpes, il y en avait beaucoup.

Mais peut-être que notre interprétation du mot « mineur » n'est pas correcte parce que, mis à part la signification de « mineur de fond », il y avait aussi des gens qui exerçaient le métier de mineur, c'est-à-dire qui aidaient à la construction des routes en faisant sauter des rochers. Dans les années 1880, on construisait beaucoup de routes dans toute la France. Mais cette interprétation n'est pas certaine du tout non plus.



Bellaffaire début du XX^e siècle

DISPARITION

à la Combe Leusse *(dernier épisode)*

Christine GARAUD et Richard TROOST

Après *Joséphine et le Facteur fallacieux*, les auteurs nous entraînent dans une autre aventure, à travers plusieurs épisodes. Comme pour l'histoire précédente, le récit est basé sur les actes d'état civil de plusieurs villages et sur les articles de journaux de l'époque. Les personnages ont existé et les événements ont eu lieu...



Dieulefit, début octobre 1841

Environ une semaine après ces jours exécrables, Jeanne eut pour la première fois un entretien avec le Juge de paix. Pierre Casimir Morin habitait une grande maison dans la Rue du Bourg. Jeanne pour cette occasion encore avait demandé à Antoine Thevenon de l'accompagner. Elle sentait qu'elle aurait besoin du soutien moral et bienveillant de cet homme d'une cinquantaine d'années qu'elle avait appris à connaître depuis son arrivée dans son voisinage.

Ils entrèrent à Dieulefit un après-midi. C'était au début du mois d'octobre. Le temps était magnifique, il faisait si doux que rien dans la ville ne rappelait le jour de la calamité météorologique du 26 septembre dernier. De nombreux commerçants se tenaient même à la porte de leur magasin pour profiter au mieux de cette douceur.

Le cordonnier avait tiré son établi sur le seuil de son échoppe et travaillait avec diligence sans oublier de saluer de sa voix joviale et qui portait loin les passants qu'il connaissait. Les habitants paniers, au bras ou mains dans les poches, se pressaient vers les boutiques ou déambulaient tranquillement dans le seul but de profiter de cette belle journée paisible. L'animation était bon enfant comme pour une journée printanière. Vers trois heures, les deux voisins sonnèrent à la porte du Juge de paix. Au bout d'un moment, une femme de chambre ouvrit et leur demanda ce qu'ils désiraient.

Antoine les présenta en disant : « Je m'appelle Antoine Thevenon et cette dame est Madame Chastel, nous avons rendez-vous. »

La jeune servante les pria d'attendre là. Elle repoussa seulement la porte sans la fermer vraiment et disparut. Ils pensaient que l'attente sur le seuil serait longue, cependant très vite elle revint et dit : « Mon maître vous attend, si vous voulez bien me suivre. »

À pas mesurés, elle les conduisit dans une pièce claire où un homme âgé, assis derrière un grand bureau, les regardait par-dessus ses lunettes.

« Bon après-midi, monsieur, bon après-midi, Madame », leur dit-il d'une voix aimable.

Ils le saluèrent poliment et comme le vieil homme leur désignait les deux chaises placées bien en évidence devant son bureau, ils s'approchèrent timidement.

« Asseyez-vous, je vous en prie... Je suis déjà partiellement au courant de l'accident survenu chez Madame, mais il serait peut-être utile de me redire toutes les informations qui vous avez pu recueillir. Auparavant, je me permettrais de m'enquérir de votre nom, chère Madame, et de celui de votre époux. Il s'agit-là d'une formalité nécessaire pour me permettre de rédiger en premier lieu un rapport puis, peut-être, un acte. »

Aussi précisément et calmement que possible, Jeanne donna les renseignements demandés :

« Je m'appelle Jeanne Durille et je suis née à Bourdeaux le 5 décembre 1812. Je suis l'épouse d'Étienne Chastel¹, son nom complet est Jacques Étienne Chastel, il est né à Dieulefit le 4 brumaire de l'an quatorze. »

Le juge de paix ouvrit un tiroir sur sa droite. Des bruits de papiers qu'on soulève se firent entendre puis il sortit un carnet de petit format, gris à rayures vertes. Il le compulsua un instant, s'arrêta sur une page et fit glisser son index sur une colonne dans un silence complet. Tous ses gestes étaient suivis avec curiosité par les deux voisins.

« C'est le 26 octobre 1805 », l'entendirent-ils murmurer.

Année	An II 1793-04	An III 1794-05	An IV 1795-06	An V 1796-07	An VI 1797-08	An VII 1798-09	An VIII 1799-1800	An IX 1800-1801
vendémiaire	22 sept. 1793	22 sept. 1794	22 sept. 1795	22 sept. 1796	22 sept. 1797	22 sept. 1798	22 sept. 1799	22 sept. 1800
brumaire	22 oct. --	22 oct. --	22 oct. --	22 oct. --	22 oct. --	22 oct. --	22 oct. --	22 oct. --
frimaire	21 nov. --	21 nov. --	21 nov. --	21 nov. --	21 nov. --	21 nov. --	21 nov. --	21 nov. --
nivôse	21 déc. --	21 déc. --	21 déc. --	21 déc. --	21 déc. --	21 déc. --	21 déc. --	21 déc. --
pluviose	20 janv. 1794	20 janv. 1795	20 janv. 1796	20 janv. 1797	20 janv. 1798	20 janv. 1799	20 janv. 1800	20 janv. 1801
ventôse	19 févr. --	19 févr. --	19 févr. --	19 févr. --	19 févr. --	19 févr. --	19 févr. --	19 févr. --
germinal	21 mars --	21 mars --	21 mars --	21 mars --	21 mars --	21 mars --	21 mars --	21 mars --
floréal	20 avr. --	20 avr. --	20 avr. --	20 avr. --	20 avr. --	20 avr. --	20 avr. --	20 avr. --
prairial	19 mai --	19 mai --	19 mai --	19 mai --	19 mai --	19 mai --	19 mai --	19 mai --
messidor	19 juin --	19 juin --	19 juin --	19 juin --	19 juin --	19 juin --	19 juin --	19 juin --
thermidor	18 juil. --	18 juil. --	18 juil. --	18 juil. --	18 juil. --	18 juil. --	18 juil. --	18 juil. --
fructidor	18 août --	18 août --	18 août --	18 août --	18 août --	18 août --	18 août --	18 août --
sans-culottid.	17 sept. 1793	17 sept. 1794	17 sept. 1795	17 sept. 1796	17 sept. 1797	17 sept. 1798	17 sept. 1799	17 sept. 1800
	22 --	22 --	22 --	22 --	22 --	22 --	22 --	22 --

Année	An X 1801-1802	An XI 1802-1803	An XII 1803-1804	An XIII 1804-1805	An XIV 1805
vendémiaire	22 septembre 1801	22 septembre 1802	22 septembre 1803	22 septembre 1804	22 septembre 1805
brumaire	22 octobre --	22 octobre --	22 octobre --	22 octobre --	22 octobre --
frimaire	22 novembre --	22 novembre --	22 novembre --	22 novembre --	22 novembre --
nivôse	22 décembre --	22 décembre --	22 décembre --	22 décembre --	22 décembre --
pluviose	21 janvier 1802	21 janvier 1803	21 janvier 1804	21 janvier 1805	21 janvier 1805
ventôse	20 février --	20 février --	20 février --	20 février --	20 février --
germinal	21 mars --	21 mars --	21 mars --	21 mars --	21 mars --
floréal	21 avril --	21 avril --	21 avril --	21 avril --	21 avril --
prairial	21 mai --	21 mai --	21 mai --	21 mai --	21 mai --
messidor	20 juin --	20 juin --	20 juin --	20 juin --	20 juin --
thermidor	19 juillet --	19 juillet --	19 juillet --	19 juillet --	19 juillet --
fructidor	19 août --	19 août --	19 août --	19 août --	19 août --
sans-culottid.	18 septembre 1802	18 septembre 1803	18 septembre 1804	18 septembre 1805	18 septembre 1805
	22 --	22 --	22 --	22 --	22 --

Le juge reprit la feuille sur laquelle il écrivait pour noter la correspondance de la date du calendrier révolutionnaire en calendrier grégorien qui était de nouveau entré en vigueur. Ensuite il s'enquit également de l'identité d'Antoine Thevenon. Cela fait, il posa son bras à côté du document et s'adressant encore une fois à la jeune femme devant lui, il lui demanda avec douceur : « Madame, pardonnez-moi, mais il faut que vous me disiez le plus précisément possible ce qu'il s'est passé le dimanche 26 septembre. »

Prenant une grande inspiration, après un instant où elle ferma les yeux pour faire appel à tout son courage et se contraindre à donner des réponses cohérentes, Jeanne commença son récit :

« Nous nous sommes levés tôt ce jour-là, il ne pleuvait pas à ce moment-là mais, comme vous le sa-

vez, il avait déjà beaucoup plu les jours d'avant. Nous avons commencé à récolter des noix, Étienne craignait que la pluie gâte les fruits et nous voulions en ramasser le plus possible. »

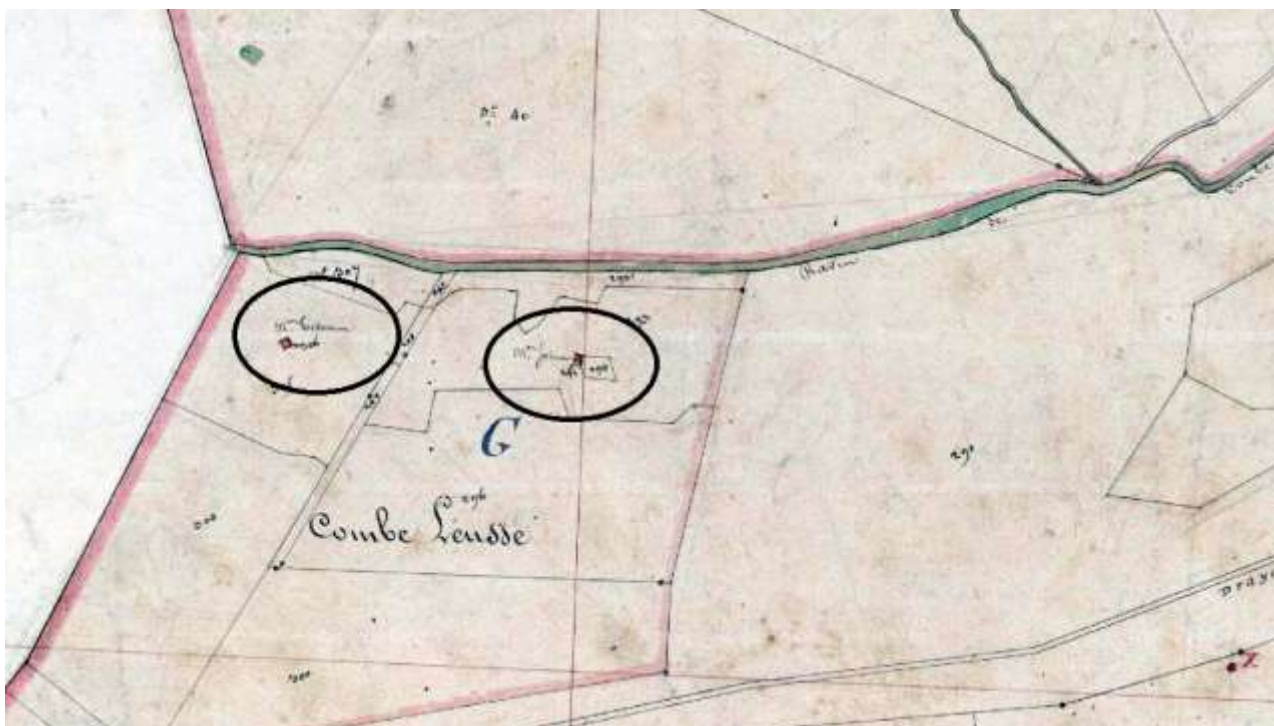
— C'était vers 8 heures du matin, ajouta Antoine. Je pouvais les voir parce que nos fermes sont proches.

— À combien estimez-vous la distance entre les deux ? , demanda M. Morin.

— Euh, je dirais... environ 150 mètres. »

Le Juge de paix notait avec soin toutes les réponses à ses questions. C'est de cette façon que tous les événements furent consignés sur papier. Ils développèrent longuement les activités de recherche de tous les voisins. Le Juge consigna tous les noms des personnes qui avaient battu la campagne à l'affut

¹ État civil de Dieulefit (An X-1807) page 327



Maison Thevenon et Maison Samayme (Chastel)

de signes de la présence d'Étienne. La découverte du pantalon d'Étienne fut également l'objet de discussions prolongées.

« Je manderai dans mon étude toutes les personnes qui ont participé à rechercher votre époux et j'enregistrerai leurs déclarations. Nous pourrons ensuite les inclure dans l'acte final. Mais sachez que c'est le tribunal qui devra juger si votre époux est officiellement décédé parce que son corps n'a pas été trouvé. »

Que pouvait-elle faire d'autre qu'acquiescer tristement ?

« Dès que j'aurai en ma possession tous les éléments et les témoignages des recherches et que j'en aurai fait la synthèse, je préparerai l'acte. Je vous demanderai alors de revenir à mon étude, je vous en ferai lecture et vous pourrez le signer. »

L'entrevue était terminée et Jeanne n'avait plus qu'à attendre un message du juge de paix.

Dieulefit, octobre 1841

Durant les jours qui suivirent, Jeanne réfléchit longuement au triste avenir qui s'ouvrait à elle. Comment pouvait-elle continuer sa vie en ce lieu ? Elle en parla à son frère, Étienne, qui vivait à Poët-Célard, et à son beau-frère, César Roulet, qui lui

vivait dans le quartier de Lebras à Comps. Ils étaient venus lui rendre visite un dimanche peu après l'accident.

Ils étaient empressés auprès d'elle pour lui témoigner leur sympathie mais ils étaient aussi très curieux et désiraient d'abord aller à la Combe pour voir le lieu de l'accident. L'eau avait à présent repris son débit familial et atteignait presque son niveau normal pour un mois d'octobre. Ils furent tout de même impressionnés lorsqu'ils virent les dégâts faits à la grange dont il ne restait que quelques morceaux de bois épars. Étienne Dourille, les poings enfoncés dans ses poches, marchait à la droite de Jeanne tandis que César Roulet les mains croisées dans son dos s'était placé à sa gauche. Jeanne, entre eux, avait la tête baissée. C'est ainsi qu'ils retournèrent à la ferme en marchant lentement.

Plus tard, autour de la grande table de la cuisine où ils s'étaient assis, Étienne observa sa sœur un moment et lui dit : « Tu ne peux pas rester ici. Tu ne pourras jamais faire seule le travail ici. »

César était d'accord avec son beau-frère et chercha, pour un premier temps, une solution pour elle.

« Peut-être qu'il y aura un toit pour vous à Comps, en tout cas en attendant et jusqu'après la naissance de votre petit. Je vais demander au cousin

² État civil de Comps Mariages (An X-1889) page 112

Louis Magnan² s'il peut faire quelque chose pour vous aider. »

Jeanne eut soudain l'impression qu'ils s'étaient déjà concertés et avaient concocté ensemble cette issue. Alors elle commença à protester.

« Mais que fait-on avec belle-maman ? Elle ne peut pas, elle non plus, rester ici toute seule. Elle doit s'en aller avec moi. Et Rosine³ notre petite bergère ? »

Elle jeta un coup d'œil rapide à sa belle-mère qui somnolait dans son fauteuil au coin du feu. César répondit aussitôt, ce qui la raffermir dans l'impression qu'elle avait eue de leur connivence :

« Votre belle-mère reste avec vous bien sûr et, en ce qui concerne Rosine, elle peut retourner chez ses parents. Je les informerai, ne vous tracassez pas de ça ! »

Jeanne hochait la tête et sembla s'approprier l'idée qu'en effet, cette solution provisoire était judiciaire. Mais un début de remords la faisait hésiter à l'accepter immédiatement. Elle avait peur de s'en vouloir d'abandonner leur travail ici. Elle pensa qu'il faudrait aussi vendre le troupeau ou trouver une autre solution. Et puis, en plus, dans la ferme tous les coins, toutes les choses, tout lui rappelait Étienne. Elle avait la sensation qu'il venait juste de partir pour un travail dans les champs et qu'il allait rentrer à tout moment. Bien sûr, elle savait que ce n'était pas possible, mais savoir quelque chose avec sa tête est bien autre chose que le ressentir au fond de soi.

Ce soir-là, après leur départ, elle s'assit avec sa belle-mère à table. La vieille dame lui dit en lui tenant les mains serrées entre les siennes : « Tu dois accepter l'offre de ton frère et de César. Ils ont raison, nous ne pouvons pas rester ici. »

Jeanne comprit qu'elle n'avait rien perdu de la conversation de l'après-midi alors qu'elle donnait l'image d'une personne endormie sur son fauteuil dans la tiédeur d'une flambée. Alors, elle acquiesça et murmura : « Oui, c'est peut-être mieux ainsi ! »

Peu de temps s'était écoulé lorsqu'un jour des coups à la porte de la ferme retentirent. Jeanne était en train de nettoyer quelques légumes. Elle leva la tête et le couteau dans la main elle cria : « Entrez, c'est ouvert ! »

La porte s'ouvrit et pendant qu'elle se levait de sa chaise et s'essuyait les mains à son tablier elle fixait le couloir où allait apparaître quelqu'un. Sur le qui-

vive, elle distingua dans la pénombre un homme qu'elle ne connaissait pas. Elle se raidit et attendit qu'il dise ce qu'il venait faire chez elle.

« Madame Chastel ? demanda-t-il.

— Oui, c'est moi !

— C'est Monsieur Combe, vous savez, l'adjoint de Dieulefit, qui m'envoie pour vous dire qu'un corps a été trouvé à Montboucher. Selon lui, ce pourrait bien être votre mari. Il vous fait dire aussi qu'il a déjà transmis cette information au Juge de paix, M. Morin. La semaine prochaine, quand il aura terminé le document, il vous le fera savoir. Comme ça vous pourrez le signer et après il l'enverra au tribunal. »

L'homme, une fois son message annoncé, ne semblait pourtant pas se préparer à partir. Il considérait Jeanne et on voyait qu'au contraire, il attendait quelque chose d'elle. Ne comprenant pas très bien ce qu'il voulait encore, elle dit à tout hasard : « Voulez-vous remercier de ma part Monsieur Combe pour ce message. Je vous prie »

Elle espérait qu'il allait se décider à lui dire ce qu'il attendait ou tout du moins qu'il parte puisqu'il avait fait son travail en venant chez elle.

L'homme brusquement se mit à parler et elle comprit que s'il avait été silencieux un moment c'est parce qu'il essayait de formuler la demande qu'il devait encore faire.

« Monsieur Combe voudrait savoir si par hasard votre époux avait certaines choses qui pourraient permettre qu'on le reconnaisse. »

Jeanne, un peu surprise, resta quelque temps interdite par la nature de cette requête. Puis elle se rendit compte qu'en effet une personne avait été trouvée mais était-ce vraiment son Étienne à elle. Elle se mit à réfléchir très vite. Puis poussa un soupir de découragement devant la difficulté de la tâche qu'on lui demandait. Comment décrire un visage, des yeux, un nez ?

« Il avait 35 ans », trouva-t-elle à dire.

Alors s'entendant parler d'Étienne au passé, de nouveau elle laissa s'échapper un soupir, d'amertume cette fois-ci.

« Il avait les yeux bruns, de belles dents et oui, bien sûr, ce qu'on voyait en premier c'est qu'il portait une barbe. »

« Bon d'accord, mais est-ce qu'il avait quelque chose de spécial ; je sais pas moi, euh... quelque chose de plus précis, quelque chose qui aiderait à

³ État civil de Saoû (1823-1832) page 316

le reconnaître ? »

Jeanne ressentit un choc mais elle dut bien convenir que ce qu'elle décrivait pouvait être, en effet, le portrait d'une centaine de personnes à Dieulefit. Une barbe, de belles dents, des yeux bruns. Elle regarda le messager de monsieur Combe et tressaillit. Lui aussi portait une barbe, il avait les yeux bruns et, quand il parlait, elle apercevait des dents bien plantées et régulières. Bon, il allait falloir qu'elle creuse un peu plus ses souvenirs pour donner plus de consistance à la description qu'elle devait faire. Elle détourna son regard du jeune homme et se concentra du mieux qu'elle put. Un grand silence se fit. Les secondes qui s'égrainaient à l'horloge marquèrent ce moment de forte réflexion. Elle le voyait dans sa tête tel qu'elle l'avait aimé avec son grand rire, ses bras qui la soutenaient, ses paroles caressantes, ses mains qui lui touchaient tendrement le visage. Ses souvenirs la faisaient rosir quand brusquement elle revit son Étienne étendu sur le lit tandis qu'elle lui demandait, intriguée, ce qu'il avait sur les jambes. Elle sut immédiatement que c'était ça qu'il fallait qu'elle dévoile. D'une voix ferme, les yeux fixés dans ceux du messager qui attendait sans impatience et avec respect, elle dit : « Il y a quelques années, il s'est blessé assez gravement en coupant du bois. Il en a encore de grandes cicatrices sur les deux jambes. »

L'homme acquiesça. Il hésita un instant puis il posa sa main sur l'épaule de Jeanne d'une manière apaisante et un sourire dans les yeux lui dit doucement : « Merci, c'est exactement ce que Monsieur Combe voulait savoir. »

Ensuite, rapidement, il la salua et disparut aussi vite qu'il était arrivé. Jeanne referma pensivement la porte dans son dos puis reprenant sa place à la table, elle saisit son couteau et continua à nettoyer ses légumes sans y prendre garde. Cet homme à Montboucher, c'était qui ? Est-ce que c'était Étienne ? Où alors un étranger ? Quelqu'un qui n'avait rien à voir avec son Étienne à elle ? Elle aurait voulu que ce soit lui pour faire cesser cette attente si dure à vivre, pour être sûre. En même temps, elle redoutait que ce soit lui, elle rejetait loin d'elle cette absurdité, elle refusait cette possibilité comme le faisait sa belle-mère. Et d'ailleurs... comment était-ce possible qu'Étienne ait pu arriver jusque là-bas ? Montboucher, c'est très loin. Elle imagina avec effroi le calvaire qu'il avait dû supporter avant de... Ça ne pouvait pas être lui, non, non, non ! Elle envisagea d'y aller sur le champ pour voir l'homme qui avait été trouvé. Mais c'était si loin... en tout cas trop loin pour elle dans son état,

sa grossesse la fatiguant beaucoup ces derniers temps. Que pouvait-elle faire ? Pouvait-elle même faire quelque chose ? Elle ne parvenait pas à se faire une idée de la suite qu'allaient prendre les événements. Pourtant elle était sûre que sa vie allait être bouleversée. Pour l'instant, elle le sentait bien, elle devait attendre, elle ne pouvait qu'attendre.

Ce ne fut pas long, quelques jours plus tard, elle reçut un message de Monsieur Morin, le juge de paix. Il lui faisait savoir qu'il l'attendrait dans son étude le mardi 19 octobre. Le même jour, à l'occasion d'une visite d'une voisine inquiète de sa santé, elle entendit dire que plusieurs de ses voisins avaient reçu la même invitation. Certains d'entre eux se concertèrent et d'un commun accord, ils décidèrent de partir pour la ville ensemble. Si la raison de leur petit voyage n'avait pas été aussi triste, cela aurait pu se transformer en une belle sortie d'agrément en bonne compagnie.

Le jour dit, Antoine Thevenon, qui avait harnaché son cheval, arriva à la ferme des Chastel avec sa charrette pour passer prendre Jeanne. Antoine fit un petit détour afin de récupérer trois autres voisins qui avaient demandé de profiter de ce moyen de locomotion bien pratique pour eux. Devant la porte du bureau du Juge de paix, plusieurs connaissances de leur voisinage attendaient en discutant par petits groupes.

L'un après l'autre, ils entrèrent à l'intérieur de la maison dès qu'on leur ouvrit. Ils suivirent la domestique qui les conduisit à la grande salle d'étude du Juge. Maître Morin était là pour les accueillir et leur présenter Daniel Reboul, son greffier. Les présentations prirent quelque temps puis quand tout le monde fut identifié, chacun chercha une place pour s'asseoir commodément. Le juge de paix rajusta ses lunettes, joignit ses mains comme pour faire une prière puis commença à parler.

« Madame, Messieurs, nous sommes ici pour lire et signer un acte de notoriété concernant la personne d'Étienne Chastel. Monsieur Reboul lira cet acte dans un moment et je vous expliquerai certains passages si besoin est. La finalité de cet acte est de réunir les éléments nécessaires à la décision que le tribunal doit prendre. À savoir qu'Étienne Chastel est réellement décédé et que le corps retrouvé à Montboucher est indubitablement le sien. Ce préalable est essentiel afin que toutes les formalités conséquentes à son décès puissent être réalisées. »

Le juge parcourut du regard son auditoire et s'arrê-

ta sur Jeanne qui faisait de grands efforts pour suivre le laïus de Maître Morin. Il lui sourit gentiment car il concevait parfaitement que son petit discours était assez éloigné d'une causerie ordinaire. S'adressant à elle en particulier, il développa quelques exemples pour lui faire comprendre l'utilité future de la décision du tribunal.

« Nous voulons que le tribunal déclare qu'Étienne Chastel est décédé, afin que vous puissiez, par exemple, annuler le loyer que vous payez pour votre ferme et ainsi pouvoir déménager. Cet acte apportera aussi une justification à son absence lors de la déclaration légale à faire au moment de la naissance de votre enfant. »

Puis, il se tourna vers son greffier et lui demanda :

« Monsieur Reboul auriez-vous l'obligeance de nous lire la première partie de l'acte⁴, je vous prie ? »

Le greffier se raclait la gorge, l'index plié devant ses lèvres fermées :

L'an 1841 et le 19 du mois d'octobre, par devant nous Pierre Casimir Morin, juge de paix du canton de Dieulefit,(....) a comparu Jeanne Dourille, épouse d'Étienne Chastel, ménagère, domiciliée à Dieulefit quartier de Combe Leusse, laquelle nous a exposé que son mari à la suite de l'inondation (...) le 26 septembre dernier, craignant que son bâtiment ne fût emporté par les eaux, sortit de son domicile vers les 10 heures du matin et disparut entraîné par le courant, que tout porte à croire que c'est son corps qui a été trouvé dans la commune de Montboucher (...) que les plaies anciennes qu'il avait aux jambes provenaient de coups de hache, qu'il s'était donnés dans le temps ; que n'ayant pu se transporter en la commune de Montboucher pour y reconnaître le corps de son mari et le faire inscrire sur les registres de l'état civil à cause de son état de maladie, elle désire faire constater son décès par un acte de notoriété. »

Le juge fit un signe de la main et le greffier s'arrêta de lire. « Comme vous venez de l'entendre, dans cette partie du document, nous déclarons que le corps qui a été trouvé à Montboucher est bien celui d'Étienne Chastel. Dans la partie qui suit, cette hypothèse sera étayée par les déclarations des témoins. Ce sont toutes les personnes qui furent interrogées sous serment par mes soins. Monsieur le greffier, si vous le voulez bien, continuez, je vous prie. »

Elle nous a en conséquence présenté les sept témoins (...) qui ont prêté serment en nos mains de nous déclarer ce qu'ils savent sur la disparition de leur voisin Étienne Chastel

Antoine Thevenon, âgé de 45 ans, cultivateur, domicilié à Dieulefit, quartier de Combe Leusse, lequel nous a déclaré que sa maison n'est qu'à 150 mètres de distance de celle de Chastel, qu'il vit celui-ci le dimanche 26 septembre dernier à 8 heures du matin, ramasser des noix avec sa femme, que dès que la pluie arriva, ils rentrèrent tous dans leur domicile, qu'il n'a pas vu lorsque Chastel a été entraîné par le courant, mais que sa disparition, ne l'a point étonné, puisqu'ils se sont tous crus perdus dans le quartier.

« Monsieur Thevenon, ce qui vient d'être lu à l'instant, est-ce correct et est-ce qu'il s'agit bien de ce que vous m'avez déclaré lors de notre entrevue en ce lieu ?

Antoine Thevenon se leva, il serra sa casquette entre ses mains comme s'il voulait l'étrangler. Très fort, il donna sa réponse bien audible par tous : « Certainement, Monsieur le Juge. »

Il reprit son siège et couvrit son genou de la casquette qui avait survécu. De cette façon, toutes les déclarations que les témoins avaient faites furent lues une à une. Celle de Baptiste Baudouin, puis celles de Paul Ponçon et de Simon Estran. Tous déclaraient qu'ils avaient cherché Étienne partout le long de la berge mais qu'ils n'avaient rien trouvé.

Les déclarations d'André Tardieu et de François Got prirent un peu plus de temps, parce qu'ils trouvèrent les pantalons du malheureux noyé dans le lit du ruisseau de Rivales, près de la maison de la veuve Moritz.

Le dernier témoin, dont la déclaration fut lue, fut Étienne Chaste. Il avait rendu visite à Jeanne et à sa belle mère après la disparition d'Étienne. En voyant les dégâts subis par l'inondation, il avait compati avec elles.

Puis arriva le moment où le greffier concluait sa lecture avec les mots suivants : *Desquelles déclarations il résulte qu'Étienne Chastel a effectivement péri lors de l'inondation du 26 septembre dernier à 10 heures du matin, (...) et que tout porte à croire que c'est bien son corps qui a été trouvé dans la commune de Montboucher.*

(...)

signé avec le sieur Simon Estran et le greffier, non

⁴ État civil de Dieulefit (1838-1842) page 405

la comparante et les autres témoins pour ne savoir le faire comme ils l'ont déclaré de ce requis (...)

Estran, Casimir Morin, juge de paix, Reboul greffier.

Quand la lecture fut terminée et que le document fut signé par ceux en mesure de le faire, Monsieur Morin reprit la parole et dit : « J'enverrai cet acte au tribunal de première instance de Montélimar. Il appartient à présent aux juges de décider si le décès d'Étienne Chastel est reconnu et si son décès sera inscrit dans l'état civil. »



Encrier d'un juge de paix

À son retour à la ferme, Jeanne raconta tout ce qu'il s'était passé dans l'après-midi à sa belle-mère. Elle essaya de tout expliquer. Elle fit de son mieux mais elle voyait bien que le chagrin brouillait l'esprit de cette mère qui venait officiellement de perdre son fils une seconde fois. Par contre, Jeanne sentit très bien que la vieille femme avait compris qu'il allait falloir apprendre à vivre avec cette perte. Elles se tenaient les mains, toutes deux la tête baissée et Jeanne savait qu'elles se sentaient aussi vides et malheureuses l'une que l'autre.

Dénouement

Pendant la séance du 2 novembre 1841, le tribunal ordonne que le décès dudit Étienne Chastel sera constaté sur les registres des actes de l'état civil de la commune de Dieulefit et que mention du présent jugement sera faite partout où besoin sera.

Jeanne Dourille déménagera en compagnie de sa belle-mère, Magdelaine Marre, à Comps, où le 2 février 1842, son fils, Étienne⁵, naîtra dans la maison de Louis Magnan.

La belle-mère de Jeanne Dourille, Magdelaine Marre⁶, décèdera le 20 septembre 1842 dans la maison de Louis Magnan, quartier Lebras qu'elle n'avait plus quittée jusqu'à sa mort.

Nous retrouverons Jeanne Dourille à Bourdeaux quartier Rastel où elle s'installe entre 1842 et 1846. Elle y habite alors avec son fils qui se mariera⁷ le 12 mars 1870 avec Sophie Marie Arnaud, de Gumiane.

Jeanne Dourille décèdera⁸ le 11 mars 1887, toujours quartier du Rastel.

Les personnages

Famille de Jacques Étienne Chastel

Jacques Étienne Chastel, cultivateur (1805-1841) habite Combe Leusse

Jeanne Dourille, femme de Jacques Étienne Chastel (1812-1887)

Magdelaine Marre, mère de Jacques Étienne Chastel (1775-1842)

Rosine Jossau⁹, bergère de Jacques Étienne Chastel (1830-1854)

Famille de Jeanne Dourille

Étienne Dourille, frère de Jeanne Dourille (1794-1873), habite à Poët-Célard aux Gardons

César Roulet, beau-frère de Jeanne Dourille (1802-1871), habite à Comps, quartier Lebras

(Jean) Louis Magnan, arrière-cousin de Jeanne Dourille (1799-), habite à Comps, quartier Lebras

Voisins

Antoine Thevenon, (1794-1844), habite à Combe Leusse

Baptiste Baudouin, (1799-1852), habite à Combe Leusse

Paul Ponçon, (1775- 1847), habite Domaine de M. de Magnan

André Tardieu, (1814-1891), habite à Combe Marthe (Montchamp)

Simon Estran, (1786-1849), habite à Montchamp

François Got, (1781-1859), habite Domaine Chalavar

Étienne Chaste, (1793-1865), habite à Combe Marthe

Justice de Paix

Pierre Casimir Morin, (1786-1846) juge de paix, habite à Dieulefit, rue du Bourg

Daniel Antoine Rodolphe Reboul, (1808-) greffier de justice de paix, habite à Dieulefit

État civil

Jacques Claude François Combe (1774-), adjoint à la Mairie de Dieulefit

Étienne Bonnardel, (1791-1850), maire de Montboucher

⁵ État civil de Comps Naissances (An X-1889) page 186

⁶ État civil de Comps Décès (An X-1889) page 209

⁷ État civil de Gumiane (1853-1902) page 137

⁸ État civil de Bourdeaux (1875-1896) page 313

⁹ État civil de Saoû (1823-1832) page 316

LE LIVRET OUVRIER

au XIX^e siècle

Roselyne DETERNE

Le livret d'ouvrier est un document officiel mis en service par le Consulat le 12 avril 1803, généralisé par Napoléon ; dont l'usage décline à partir de 1860 sous Napoléon III pour s'éteindre officiellement en 1890.



Livret d'ouvrier de 1855
(Coll. privée de Roselyne Deterne)

Pour « domestiquer le nomadisme des ouvriers » (Denis Woronoff), le 9 frimaire XII (1^{er} décembre 1803), le Consulat institue le livret d'ouvrier, annoté par les employeurs, visé par la police.

Au début du XIX^e siècle, la condition ouvrière souffre de la méfiance policière et de l'autorité patronale qui s'abattent sur le salarié. Plus peut-être que sur le livret d'ouvrier, il convient d'attirer l'attention sur l'interdiction des coalitions ouvrières (1803) et sur la supériorité légale reconnue au maître (Thierry Sabot, *Contexte*). Celui-ci est toujours cru sur parole alors que l'ouvrier, traité en mineur, n'a même pas la possibilité de se défendre dans les conseils de prud'hommes (26 sont créés entre 1806 et 1813) où les patrons ont la majorité et où les salariés sont représentés par des chefs d'atelier, des contre-maîtres et des artisans.

L'encadrement et la surveillance ont alors un double sens social et politique :

- empêcher ceux dont la fonction est de fournir la force de leurs bras de s'évader de leur condition,
- surveiller les migrants saisonniers et les ouvriers des chantiers publics qui sont particulièrement redoutés comme possibles disséminateurs de troubles. À Paris et en province, ils sont exposés à être arrêtés et expulsés des villes.

Extrait de l'arrêté du 9 frimaire an XII

ARTICLE PREMIER. À compter de la publication du présent arrêté, tout ouvrier travaillant en qualité de compagnon ou garçon devra se pourvoir d'un livret.

ARTICLE 2. Ce livret sera paraphé sans frais, à savoir : à Paris, Lyon et Marseille par un commissaire de police ; et dans les autres villes par le maire ou l'un de ses adjoints. Le premier feuillet portera le sceau de la municipalité, et contiendra le nom et le prénom de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille.

ARTICLE 3. L'ouvrier sera tenu de faire viser son dernier congé par le maire ou son adjoint, et de faire indiquer le lieu où il se propose de se rendre. Tout ouvrier qui voyagerait sans être muni d'un livret ainsi visé sera réputé vagabond, et pourra être arrêté et puni comme tel.

ARTICLE 4. Tout manufacturier, entrepreneur et généralement toutes personnes employant des ouvriers, seront tenus, quand ces ouvriers sortiront de chez eux, d'inscrire sur leurs livrets un congé portant acquit de leurs engagements, s'ils les ont remplis. Les congés seront inscrits sans lacune, à la suite les uns des autres ; ils énonceront le jour de la sortie de l'ouvrier.

ARTICLE 5. L'ouvrier sera tenu de faire inscrire le jour de son entrée sur son livret, par le maître chez lequel il se propose de travailler, ou, à son défaut, par les fonctionnaires publics désignés en l'article 2, et sans frais, et de déposer le livret entre les mains de son maître, s'il l'exige.

ARTICLE 6. Si la personne qui a occupé l'ouvrier refuse, sans motif légitime, de remettre le livret ou de délivrer le congé, il sera procédé contre elle de la manière et suivant le mode établi par le titre 5 de la loi du 22 germinal. En cas de condamnation, les dommages-intérêts adjugés à l'ouvrier seront payés sur-le-champ.

ARTICLE 7. L'ouvrier qui aura reçu des avances sur son salaire, ou contracté l'engagement de travailler

un certain temps, ne pourra exiger la remise de son livret et la délivrance de son congé qu'après avoir acquitté sa dette par son travail et rempli ses engagements, si son maître l'exige.

ARTICLE 8. Si l'ouvrier n'a pas remboursé les avances qui lui sont faites, le créancier aura le droit de mentionner la dette sur le livret.

ARTICLE 9. Dans le cas de l'article précédent, ceux qui emploieront ultérieurement l'ouvrier, feront, jusqu'à entière libération, sur le produit de son travail, une retenue au profit du créancier. Cette retenue ne pourra, en aucun cas, excéder les deux dixièmes de salaire journalier de l'ouvrier : lorsque la dette sera acquittée, il en sera fait mention sur le livret. Celui qui aura exercé la retenue, sera tenu d'en prévenir le maître au profit duquel elle aura été faite, et d'en tenir le montant à sa disposition.

ARTICLE 10. Lorsque celui pour lequel l'ouvrier a travaillé ne saura ou ne pourra écrire, ou lorsqu'il sera décédé, le congé sera délivré, après vérification, par le commissaire de police, le maire du lieu, ou l'un de ses adjoints, et sans frais.

ARTICLE 11. Le premier livret d'un ouvrier lui sera



Livret de Nathalie Merimée datant de 1855 (Coll. privée de Roselyne Deterne)

expédié,

1° sur la présentation de son acquit d'apprentissage ;

2° ou sur la demande de la personne chez laquelle il aura travaillé ;

3° ou enfin sur l'affirmation de deux citoyens patentés de sa profession, et domiciliés, portant que le pétitionnaire est libre de tout engagement, soit pour raison d'apprentissage, soit pour raison d'obligation de travailler comme ouvrier.

ARTICLE 12. Lorsqu'un ouvrier voudra faire coter et parapher un nouveau livret, il représentera l'ancien. Le nouveau livret ne sera délivré qu'après qu'il aura été vérifié que l'ancien est rempli ou hors d'état de servir. Les mentions des dettes seront transportées de l'ancien livret sur le nouveau.

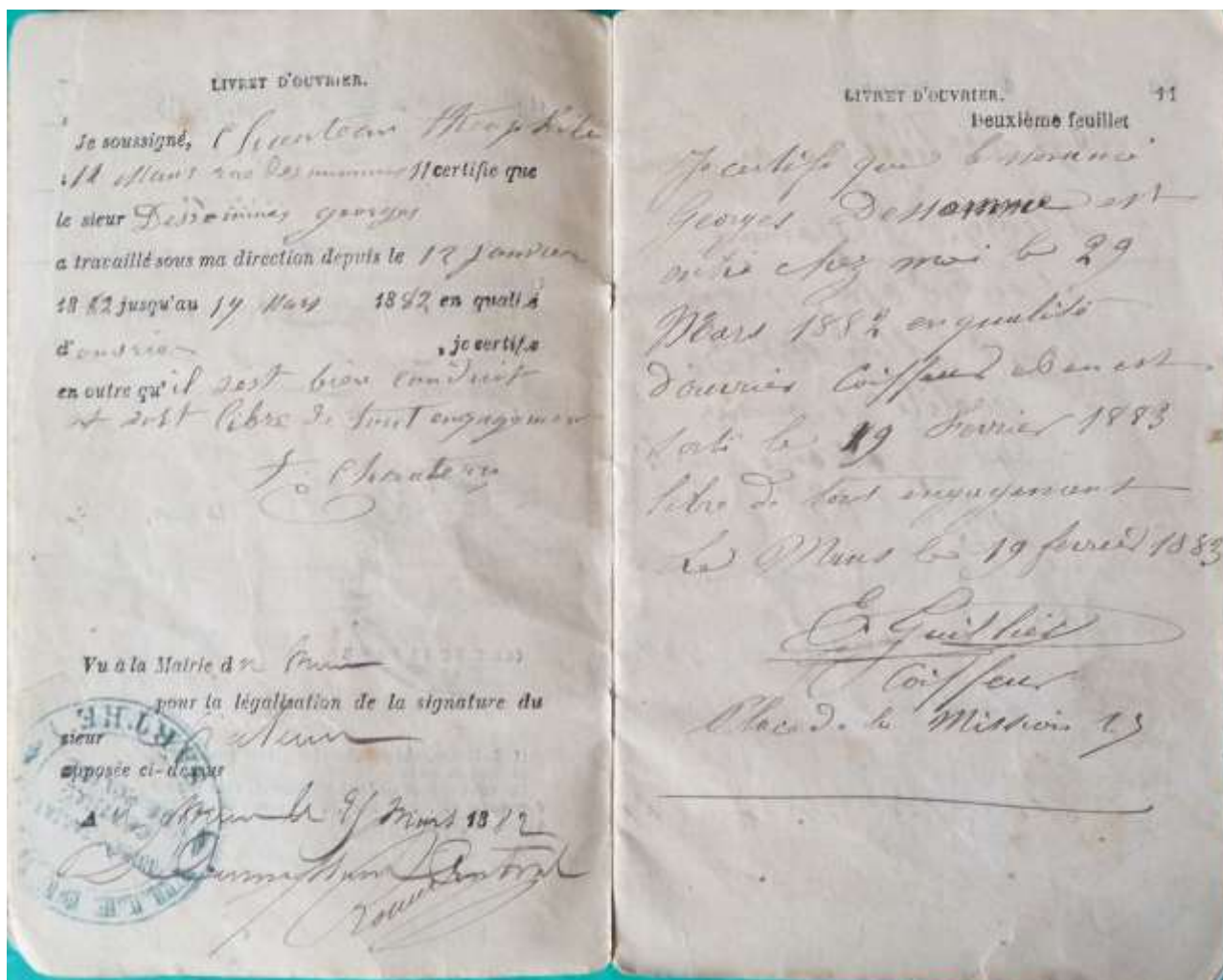
ARTICLE 13. Si le livret de l'ouvrier était perdu, il pourra, sur la présentation de son passeport en règle, obtenir la permission provisoire de travailler,

mais sans pouvoir être autorisé à aller dans un autre lieu ; et à la charge de donner à l'officier de police du lieu la preuve qu'il est libre de tout engagement, et tous les renseignements nécessaires pour autoriser la délivrance d'un nouveau livret, sans lequel il ne pourra partir.

Ce document nous renseigne sur l'usage de ces livrets d'ouvriers. On le voit avec cet extrait, l'arrêté du 9 frimaire an XII (1^{er} décembre 1803) était destiné à lutter contre le vagabondage, mais il renforçait dans de nombreux métiers la sujétion de l'ouvrier envers le patron qui conservait le dépôt du livret : un patron ne peut embaucher un ouvrier dépourvu de livret. Mais le livret vise aussi à empêcher les patrons, en période de rareté de main-d'œuvre, de débaucher les ouvriers de leurs concurrents. Cette situation dura jusqu'en 1851 malgré les protestations ouvrières.

Livret d'ouvrier de Georges Dessommes, daté du 25 mars 1882

Les deux pages sont remplies par deux employeurs : l'un certifie qu'il s'est bien conduit et qu'il sort libre de tout engagement, l'autre n'écrit pour seul commentaire qu'il est libre de tout engagement (Coll. privée Roselyne Deterne)



Le livret « ne disparaîtra définitivement qu'en 1890, mais avant cette date, il était tombé en désuétude dans beaucoup de secteurs artisanaux ou industriels, du fait même des employeurs, incapables de les tenir à jour, ou peu soucieux de s'infliger une tâche administrative au-dessus de leurs moyens » (Abel Poitrineau).

Papiers de famille, les livrets sont parfois consultables aux Archives départementales dans la série O et M (sous-série Travail).



Sources :

Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France*, Paris, Éditions du Seuil, 1994

Abel Poitrineau, *Ils travaillaient la France, métiers et mentalités du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1992

Michel Geoffroy, *Le livret d'ouvrier d'un cuisinier Bressan*, in bulletin du groupe de recherches généalogiques de la Bresse Bourguignonne, N°4, 1994

Thierry Sabot, *Contexte*

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à :

Cercle généalogique de la Drôme provençale
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
Aide en ligne		
Généalogie, mes premiers pas	3,50	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
Personnages		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,00	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Les STOUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiens, 29 pages)	5,00	190
Jean-Jacques MÈNURET (médecin montilien 1739-1815, 20 pages)	5,00	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,00	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	5,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	5,00	290
Les métiers		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,00	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,00	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,00	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,00	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,00	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,00	180
Les Notaires au fil du temps	10,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	10,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
Commerces anciens et métiers oubliés (129 pages)	9,00	220
Histoire et généalogie		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	10,00	390
Si Montélimar m'était conté... (88 pages)	10,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	5,00	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	10,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	15,00	560
Les Arts en Drôme Provençale (110 pages)	15,00	355

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à (gramme)	100	250	500	3000
Prix €	3,00	4,00	6,00	9,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 9 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>

Bulletin d'adhésion 2022 au Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

NOM et Prénom

Si « adhésion couple » Nom et Prénom du 2^e adhérent

Adresse

Code postal **Ville**

Téléphone fixe _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ **Téléphone portable** _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Mail@.....

Merci de remplir tout ce formulaire en majuscule et de préciser pour votre adresse mail, si le séparateur est un point(.), un tiret du 6 (-), un tiret du 8 (_), ou autre.

Cotisation pour l'année civile comprenant la Lettre du cercle	28,00 €€
Cotisation pour ceux qui adhèrent déjà à un autre cercle du CGMP (CGAHP-04, AGHA-05, CEGAMA-06, AG13, RHFC-20, CGENEA83, CGV-84)	24,00 €€
Les deux rubriques suivantes sont à renseigner :		
Cercle		
N° d'Adhérent		
<u>Remise exceptionnelle pour l'année 2022 sur décision de l'AG</u>		- 8,00 €
Cotisation 2^e adhérent (couple)	4,50 €€
Abonnement à Provence Généalogie (revue du CGMP)		
En métropole.....	23,00 €€
Autres pays.....	37,00 €€
Montant total	€

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre du **CGDP** et à adresser avec le bulletin d'adhésion à :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des services publics, 1 avenue Saint-Martin 26200 MONTELMAR

Voulez-vous recevoir la carte d'adhérent et son reçu fiscal par courrier ? OUI NON

Si oui, veuillez joindre une enveloppe affranchie à vos nom et adresse

Accepteriez-vous de participer à nos travaux ? OUI NON *Si oui veuillez cocher la ou les activités :*

Permanences bibliothèque Numérisation Saisie informatique Préparation des expositions

Relevés systématiques Indexation Rédaction d'articles pour la revue Préparation des expositions

Votre accord est nécessaire, conformément au RGDP, pour que le CGDP puisse utiliser vos données personnelles. Vos données sont conservées tant que vous serez adhérent, seront modifiées à votre demande et seront détruites dans les 15 mois qui suivent la fin de votre adhésion.

	<i>J'accepte (1)</i>	<i>Je refuse (1)</i>
Utilisation de données personnelles par le CGDP		
Inscription au forum du CGMP : forum.cgmp-provence.org		
Liste des abonnés à la revue Provence Généalogie transmise au CGMP		

(1) Cochez la case correspondante à votre choix

Je me conformerai aux dispositions des statuts de l'association consultables sur le site : <http://genea26provence.com>

DATE et SIGNATURE :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
forum.cgmp-provence.org

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste



L a L e t t r e

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Yves DEBOUVERIE

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X